

QUELLE SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION ? POUR QUELLES BIBLIOTHÈQUES/ SERVICES D'ARCHIVES ?



Volume 64, n° 4 | OCTOBRE – DÉCEMBRE 2018

DOCUMENTATION  BIBLIOTHÈQUES

Volume 64, n° 4
OCTOBRE – DÉCEMBRE 2018

Documentation et bibliothèques
2065, rue Parthenais, bureau 387
Montréal (Québec) H2K 3T1
Téléphone : 514 281-5012
Télécopieur : 514 281-8219

Abonnement

www.asted.org
info@asted.org

Direction

Réjean Savard, Ph. D., professeur honoraire,
EBSI, Université de Montréal

Coordination à la rédaction

Frédéric Bricaud

Comité de rédaction

Jean-Philippe Accart, directeur, bibliothèque et archives, École hôtelière de Lausanne · Gaston Bernier, directeur (retraité), bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec · Denis Boisvert, directeur (retraité), bibliothèque de l'Université du Québec à Rimouski · Aïda Chebbi, Ph. D., Institut supérieur de documentation, Tunisie · Bernard Dione, Ph. D., directeur des études, École des bibliothécaires, archivistes et documentalistes, Université de Dakar · Michel Fraysse, Université de Toulouse Capitole · Dominique Gazo, Ph. D., culture et bibliothèques, arrondissement de Lachine, ville de Montréal · Cristina Ion, Ph. D., Bibliothèque nationale de France · Stéphane Labbé, Ph. D., chercheur et consultant en industries culturelles et communication · Dominique Lahary, directeur (retraité), Médiathèque départementale du Val-d'Oise · Alex Guindon, bibliothèque de l'Université Concordia · Élisabeth Lavigueur, Infocycle · Sabine Mas, Ph. D., professeure agrégée, EBSI, Université de Montréal · Heather Lea Moulaison, Ph. D., professeure agrégée, College of Education, University of Missouri · Danielle Poirier, directrice, BANQ

Graphisme

Marquis Interscript

Photo couverture

Bibliothèque publique d'information (Paris)
© Bpi / Photo : Vinciane Verguethen

Révision et correction d'épreuves

Frédéric Bricaud

Traduction des résumés

Edward Collister

Publicité

Lionel Villalonga
lvillalonga@asted.org

Production

ASTED
En partenariat avec
AIFBD

Impression

Marquis Imprimeur

Les articles de *Documentation et bibliothèques* sont accessibles en version numérique sur Érudit (documentation.erudit.org). Ils sont répertoriés dans les bases de données FRANCIS de l'Institut de l'information scientifique et technique (INIST), Canadian Periodical Index - Index de périodiques canadiens, Library and Information Science Abstracts (LISA), Library Literature & Information Science, Repère. Les articles plus récents sont aussi référencés dans Google Scholar, Primo Central, Summon, WorldCat, JournalTOCs et EBSCO.

Nous reconnaissons l'appui du gouvernement du Canada par l'entremise du Programme d'aide aux publications pour nos dépenses d'envoi postal.

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada

Imprimé au Canada

érudit
Canada

ISSN-0315-2340 | Envoi de Poste-Publications n° 40005041
Canada : **35,00 \$**, Étranger : **45,00 \$ CAN**



DOCUMENTATION BIBLIOTHÈQUES

SOMMAIRE

Éditorial	4
Réjean SAVARD	
Préparer les citoyens d'aujourd'hui à la société de l'information de demain: quels rôles pour les bibliothécaires et documentalistes?	5
Thierry KARSENTI	
Être (bien) informé, c'est être libre!	12
Mathieu-Robert SAUVÉ	
De l'information à l'influence	19
Hervé LE CROSNIER	
Les mutations du débat public en ligne	26
Romain BADOUARD	
Numérique et handicap au cœur de la réinvention des bibliothèques	33
Luc MAUMET	
Wikipédia comme outil de valorisation et de médiation en milieu archivistique? Retour d'expérience aux Archives de l'État de Neuchâtel	41
Géraldine GALFETTI et Christine RODESCHINI	
Présentation des auteurs	46

QUELLE SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION? POUR QUELLES BIBLIOTHÈQUES/SERVICES D'ARCHIVES?

Réjean SAVARD

Directeur
Documentation et bibliothèques
rejean.savard@umontreal.ca

Les bibliothécaires et autres professionnels de l'information se sont toujours considérés comme des médiateurs entre le public et ses besoins d'information enregistrée. Plus récemment, Ils se sont positionnés tout autant comme défenseurs de la liberté intellectuelle et de l'accès à l'information que comme garde-fous contre la désinformation et les fausses nouvelles.

Les tendances récentes de la société de l'information viennent défier les missions classiques des bibliothèques et autres services d'accès à l'information enregistrée. Quels impacts sur le métier peuvent avoir le développement des

services à distance, la place grandissante des projets Wikimedia et autres outils collaboratifs, l'émergence des formations en ligne et des webinaires, mais aussi les menaces que ces outils font peser sur notre vie privée? Ces nouveaux phénomènes vont-ils enrichir la bibliothèque et les autres services d'information enregistrée, ou au contraire les précipiter dans l'oubli?

Ce sont ces interrogations qui nous ont servi de fil conducteur pour l'élaboration de ce numéro, qui nous l'espérons saura susciter votre intérêt par les pistes de réflexion qu'il propose. Bonne lecture!

PRÉPARER LES CITOYENS D'AUJOURD'HUI À LA SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION DE DEMAIN : QUELS RÔLES POUR LES BIBLIOTHÉCAIRES ET DOCUMENTALISTES ?

Thierry Karsenti

Ph. D., titulaire de la Chaire de recherche du Canada sur le numérique en éducation
 Université de Montréal
 thierry.karsenti@umontreal.ca

RÉSUMÉ | ABSTRACT

Dans un monde où la place du numérique s'affirme chaque jour davantage, et où les jeunes sont captivés par les technologies, les bibliothécaires et documentalistes ne semblent avoir d'autre option que de donner une place de choix au numérique dans le cadre de leur mission de formation. Il est dorénavant impossible pour eux de rester sourds aux transformations sociétales et aux nouvelles avenues que le numérique offre pour la recherche d'information, tout comme il est impossible de rester indifférent à la place grandissante que l'intelligence artificielle gagne dans tous les secteurs de notre société, y compris celui de l'accès à l'information. Ce texte a également pour but de montrer le rôle primordial que sont appelés à jouer bibliothécaires et documentalistes pour préparer les citoyens d'aujourd'hui à la société de l'information de demain. Il y est notamment question de leur rôle-clé pour amener tout apprenant à développer des compétences informationnelles actuelles, à agir en citoyen numérique éclairé et responsable, et à contribuer au développement de l'intelligence collective planétaire, et ce, afin de participer à sa façon à l'édification de la société de demain.

Preparing Today's Citizens for Tomorrow's Information Society: What Role for Librarians and Document Specialists ?

In a world where digital resources are increasingly present and where youth are captivated by technology, librarians and document specialists have no other option but to create a special place for digital resources in order to fulfill their mission. It is no longer possible to ignore the social transformations and the new possibilities offered by digital resources when searching for information, just as it is impossible to remain indifferent to the growing place that artificial intelligence occupies in all sectors of our society, including access to information. This article also underscores the paramount role that librarians and document specialists are called to play in preparing today's citizens for tomorrow's information society. They play a key role in helping each apprentice develop information competencies, to act as a responsible and informed digital citizen, and to contribute to the collective, global intelligence in order to participate in the improvement of tomorrow's society.

Introduction

En septembre dernier, Google fêtait ses vingt ans. En janvier prochain, Wikipédia aura atteint la majorité (dix-huit ans). Avec Facebook, YouTube, Instagram et Twitter, ces outils numériques ont grandement marqué l'humanité au cours des vingt dernières années. Et ce n'est pas terminé, car nous vivons à une époque de mutations rapides où le numérique acquiert une influence importante sur l'évolution de l'ensemble des sociétés et affecte de façon significative leurs dimensions économique, sociale ou culturelle. Et l'accès à l'information ne fait pas exception à ce constat. Dans un monde où la place du numérique s'affirme chaque jour

d'avantage et où les jeunes sont captivés par les nouvelles technologies, les bibliothécaires et documentalistes ne semblent avoir d'autre option que de réserver une place de choix au numérique dans le cadre de leur mission. L'époque où l'on ne formait qu'aux stratégies plus classiques de recherche d'information, comme celles inspirées de l'Association of College and Research Libraries (2000), est révolue¹. Dans notre société dite du savoir et du numérique,

1. Notons toutefois que le Framework for Information Literacy for Higher Education de l'Association of College and Research Libraries (2016) a grandement évolué par rapport à celui de 2000. Il présente dorénavant le développement des compétences informationnelles

il semble important pour les bibliothécaires et les documentalistes, non seulement de former les citoyens aux différentes facettes de la compétence informationnelle², mais aussi de les amener à faire un usage éclairé et responsable du numérique, de participer au développement de l'intelligence collective planétaire, tout en les aidant à mieux comprendre le rôle que l'intelligence artificielle (IA) sera appelée à jouer dans notre société. En 2018, il est impossible de rester sourd aux transformations sociétales et aux nouvelles avenues que le numérique offre pour la recherche d'information, ou de rester indifférents à la place que l'IA gagne dans tous les secteurs de notre société, y compris celui de l'accès à l'information, et ce, même si elle n'a pas encore conquis le quotidien des bibliothécaires et documentalistes. Car l'IA est bien présente dans le processus de recherche d'information, notamment par le truchement des moteurs de recherche (Brabazon, 2016) qu'apprenants et formateurs utilisent de façon quotidienne, sans pour autant en comprendre toujours le fonctionnement (Dumouchel et Karsenti, 2017).

L'objectif de ce texte est de montrer le rôle primordial que sont appelés à jouer bibliothécaires et documentalistes pour l'avenir de la société, où le numérique occupe une place de plus en plus capitale. Comme le fait remarquer Doueïhi (2013), tous les domaines de nos sociétés sont « touchés par le numérique et contraints de repenser leurs méthodes et surtout leurs valeurs », et cela n'est pour lui qu'un des symptômes « de la mutation globale portée par le numérique ». Le terme « numérique » est passé rapidement dans le langage courant : il était question d'informatique dans les années 1980, de NTIC (nouvelles technologies de l'information et de la communication) dans les années 1990, de TIC (technologies de l'information et de la communication) dans les années 2000, et enfin de numérique à partir de 2010. On nomme numérique tout ce qui fait appel à des systèmes informatiques, à des programmes, et même parfois à des outils technologiques comme des ordinateurs ou des tablettes. Lorsque l'on parle d'école numérique, de société numérique, voire de culture numérique, on cible des contextes ou des relations où dominent les médias basés sur les systèmes informatiques. En éducation, il peut aussi s'agir d'un ensemble de pratiques qui caractérisent le quotidien des élèves ou des enseignants. L'apport des bibliothécaires et documentalistes dans le développement de nouvelles compétences informationnelles chez les apprenants sera abordé en premier. Puis il sera question du rôle que pourraient jouer les bibliothécaires et documentalistes afin

comme un processus d'apprentissage continu qui englobe l'ensemble du cheminement universitaire des étudiants et qui concourt à l'atteinte d'autres visées académiques et sociales. Il propose une définition élargie des compétences informationnelles, qui met en relief leur caractère dynamique, flexible, évolutif et collaboratif.

2. Soit, entre autres, savoir chercher, évaluer et utiliser l'information de manière efficace (Karsenti et Dumouchel, 2010).

d'amener tout apprenant à agir en citoyen numérique éclairé et responsable. Nous verrons aussi dans quelle mesure ils pourraient inciter les citoyens de demain à participer au développement de l'intelligence collective planétaire, et ce, afin de participer à leur façon à l'édification de la société de demain. Enfin, nous concluons avec la question de l'IA dans la recherche d'information et en éducation.

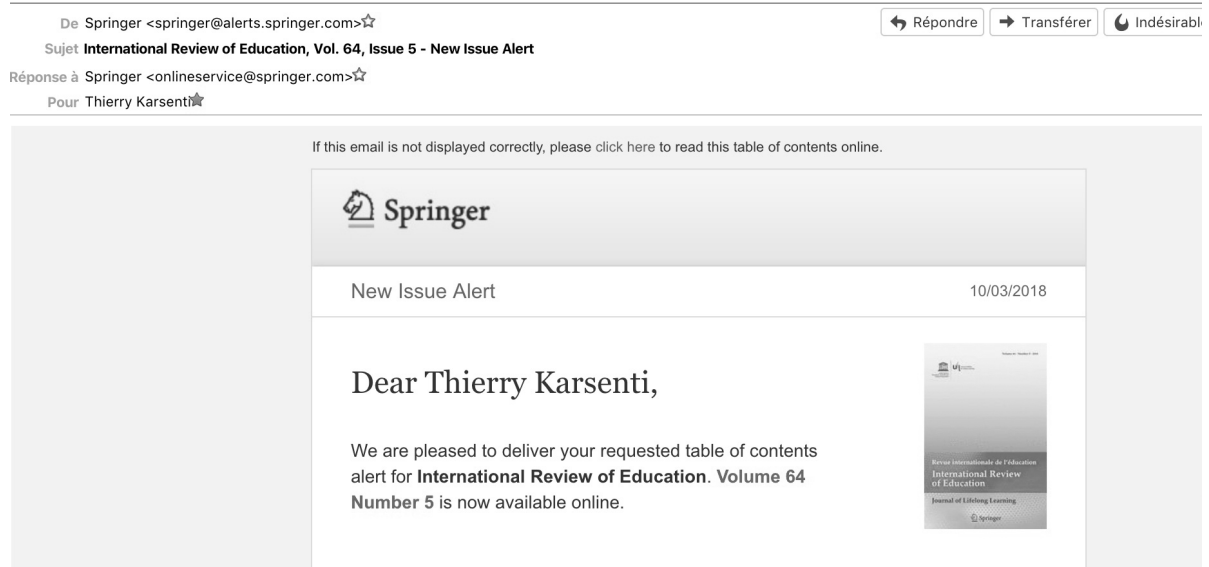
Les compétences informationnelles et l'avenir de la société de l'information

Comme nous l'avons dit, l'époque où l'on ne formait qu'aux stratégies plus classiques de recherche d'information est révolue dans notre société du savoir où le numérique occupe une place de choix (Selwyn, 2016). Les stratégies plus classiques de recherche d'information ne prennent que trop peu en compte les outils et possibilités des technologies avec lesquels les citoyens sont pourtant si familiers (Karsenti, Dumouchel et Komis, 2014). En 2018, toute formation à la recherche d'information devrait être perçue et conçue de façon plus systémique, en tenant compte à la fois des avancées du numérique (Kong, 2014) et de la complexité des différentes facettes de ce processus (Karsenti et Bugmann, 2017).

Premièrement, bibliothécaires et documentalistes devraient amener les apprenants à chercher de l'information avec les différents types d'outils mis à leur disposition, en leur montrant les avantages et les écueils inhérents à chacun (Tyner, 1998). Cette tâche est importante, du primaire à l'université. En effet, les travaux de Dumouchel et Karsenti (2013) ont montré à quel point les étudiants universitaires ne possédaient pas encore de solides compétences informationnelles.

Le fonctionnement et la stratégie des moteurs de recherche devraient aussi être enseignés, selon l'âge des apprenants (Leichner, Peter, Mayer et Krampen, 2014). Il faut aussi que les bibliothécaires et les documentalistes incitent les citoyens à changer leur façon d'accéder à l'information. En 2018, ces derniers ne peuvent plus être uniquement des « soldats » trop souvent passifs de la recherche d'information. Il faut que les apprenants comprennent que d'innombrables outils numériques, parfois très simples à utiliser, permettent d'exploiter pleinement le numérique et de devenir gestionnaire de l'information que l'on souhaite consulter. Par exemple, la création d'alertes sur Google permet de recevoir, à la fréquence désirée et sur le sujet de son choix, des informations envoyées directement dans une boîte de courriel (Cabrera Mendez, Lloret-Romero et Díez-Somavilla, 2017). Le même procédé est possible avec différentes revues, plusieurs d'entre elles proposant par exemple des abonnements aux tables des matières (voir figure 1). Au bout du compte, les apprenants doivent être conscients qu'il n'est plus suffisant de chercher l'information, mais

Exemple d'alerte de tables des matières d'une revue



qu'il faut aussi apprendre à la gérer, à la faire venir à soi, ce qui est tout à fait possible avec le nombre croissant d'outils numériques disponibles.

Deuxièmement, bibliothécaires et documentalistes devraient former les apprenants à évaluer consciencieusement l'information trouvée, et ce, à l'aide des outils numériques. Comme l'ont fait remarquer nos travaux de recherche sur la question (Karsenti et Dumouchel, 2010; Dumouchel et Karsenti, 2013), il s'agit pour les bibliothécaires et les documentalistes de mobiliser chez les apprenants une compétence analytique (être en mesure de mieux comprendre la fiabilité de l'information, selon la valeur de la source, le poids social, etc.) en les amenant à évaluer l'information selon divers critères liés au besoin d'information. Pour bien évaluer une source, il faut en effet examiner sa pertinence scientifique et son poids social. La pertinence scientifique s'évalue le plus souvent avec l'autorité d'une source, la présence de références ou la comparaison avec d'autres sources (Julien et Barker, 2009; Sundin et Francke, 2009). L'évaluation de l'information trouvée, et cela est relativement nouveau, doit également comprendre un facteur de type socio-informatique, où la validation de l'information se veut également sociale. C'est ce qu'on appelle le poids social de la source. L'idée n'est pas de rendre une source valide parce qu'elle est diffusée par un grand nombre de personnes, comme sur Facebook, mais plutôt d'en être informé. Cela fait notamment prendre conscience aux apprenants de tout le poids que peuvent avoir de fausses nouvelles répandues sur les réseaux sociaux. La pratique de validation de l'information montre que ces deux types de validations, scientifique et sociale, revêtent tous deux une importance réelle pour les apprenants. Par analogie, nous pourrions

penser à des sites de critiques de films ou de restaurants où l'on retrouve mêlés de façon systématique les points de vue d'experts et d'amateurs. Les apprenants, ainsi formés et informés, sont mieux outillés pour distinguer le vrai du faux, y compris pour les informations publiées par leur entourage et sur les médias sociaux, et pourront faire preuve d'un meilleur jugement afin de déterminer la crédibilité et la fiabilité des sources et de leur contenu. Cette dualité dans la validation des sources devrait les aider à adopter une attitude plus réflexive sur l'information et ses usages, et à être conscients du contexte dans lequel elle a été produite et des raisons pour lesquelles elle est utilisée.

Troisièmement, bibliothécaires et documentalistes devraient former les apprenants à l'usage de l'information. Cela revêt une importance particulière dans un contexte où les réseaux sociaux facilitent une variété d'usages dont certains sont assurément moins souhaités que d'autres. L'usage de l'information comporte donc aussi une dimension déontologique, qui a trait notamment au respect des règles éthiques et inhérentes à l'usage de l'information trouvée, consultée et utilisée. Le plagiat (et comment l'éviter) est un autre volet qui doit être abordé par les bibliothécaires et documentalistes, afin d'éviter ce que Peraya et Peltier (2011) appellent les mésusages informationnels, à savoir un plagiat non intentionnel issu d'une méconnaissance des règles. Les bibliothécaires et documentalistes pourraient aussi montrer le fonctionnement de certains outils qui permettent de prévenir le plagiat, ou à tout le moins de le détecter. C'est le cas par exemple de Turnitin³ (de l'anglais *turn it in*, « remettre [un travail] »), un outil numérique qui a recours

3. www.turnitin.com/fr

Capture d'écran d'un travail d'étudiant (anonymisé) passé au logiciel Turnitin

enseignants pour la séquence d'apprentissage (Poyet et Drechsler, 2009). Or, pour Chaptal (2003) : « la recherche de la preuve d'efficacité semble donc déboucher sur une impasse car elle prend racine dans une conception productiviste s'efforçant d'apporter une preuve purement comparative, aux méthodes traditionnelles, aboutissant sur des tentatives de généralisation hasardeuses ». Ainsi,

malgré l'importance que constitue les TIC sur le plan 42

socioprofessionnel et éducatif, l'usage pédagogique des TIC en contexte scolaire demeure toujours un grand défi. 2

Le potentiel éducatif des TIC, bien qu'il puisse être perçu positivement par l'ensemble des acteurs éducatifs (enseignants, directions d'école, commissions scolaires), semble actuellement en grande partie fondé sur des arguments intuitifs et idéologiques plutôt que sur des études empiriques menées dans des terrains de recherche où l'usage des TIC a été éprouvé 2

(Livingstone, 2012). Les espoirs réunis depuis des dizaines d'années sont assujettis à de nombreux débats de plus en plus récurrents dans les politiques éducatives actuelles. Ces débats dans le domaine des technologies en éducation aboutissent souvent à une polarisation entre technophiles et technophobes (Maddux et Johnson, 2012),

1	1,363 words / 11% - Internet from 14-Apr-2016 12:00AM rechercheseducations.revues.org
2	1,092 words / 8% - Internet from 25-Oct-2015 12:00AM www.aceff.ca
3	893 words / 7% - Internet from 23-Jun-2015 12:00AM www.frantice.net
4	754 words / 6% - Internet from 20-Jun-2017 12:00AM questionsdecommunication.revues.org
5	397 words / 3% - Internet from 31-Aug-2015 12:00AM tefca.unige.ch
6	198 words / 2% - Internet from 29-Oct-2011 12:00AM sticef.univ-lemans.fr
7	195 words / 2% - Internet from 30-Aug-2013 12:00AM www.etsb.qc.ca
8	187 words / 1% - Internet from 24-Sep-2008 12:00AM aisic.u-strasbg.fr

à l'IA afin de détecter d'éventuels plagiat dans les travaux d'apprenants. L'interface permet de voir, d'un côté, le travail de l'étudiant avec les passages possiblement plagiés, et de l'autre, la source à l'origine du plagiat, incluant le pourcentage de cette dernière contenue dans le travail de l'étudiant (voir figure 2).

Quatrièmement, bibliothécaires et documentalistes devraient former les apprenants aux différentes formes que peut prendre la diffusion de l'information. À ce sujet, Robson et Robinson (2013) soulignent que la majorité des modèles issus de la bibliothéconomie et des sciences de l'information abordent principalement la recherche et l'utilisation de l'information et délaissent ainsi parfois la diffusion de l'information trouvée. Cette étape, présente dans le modèle de Karsenti, Dumouchel et Komis (2014), vise à amener l'apprenant, avec les outils technologiques appropriés, à partager l'information selon le public auquel elle est destinée.

Cinquièmement, bibliothécaires et documentalistes doivent apprendre aux citoyens à gérer la surcharge d'information (Wolf, 2018). La surcharge d'information, surcharge informationnelle, surinformation ou infobésité⁴ (*information overload*) est un concept désignant l'excès d'informations reçues par un citoyen qu'il ne peut traiter sans porter préjudice à son activité. Cette expression, également évoquée par le sociologue Edgar Morin (2004) sous le terme de nuage informationnel, se retrouve déjà dans les années 1960 où Meier (1963) identifie la surcharge d'information

comme source de stress induisant des dysfonctionnements opérationnels et une perte d'efficacité. Dans un tel contexte, préparer les citoyens à la gestion de l'infobésité s'avère particulièrement important, ne serait-ce que pour les amener à prendre conscience de ce défi omniprésent dans notre société de l'information et des réseaux sociaux (Wolf, 2018).

Agir en citoyen numérique responsable et éclairé

Comme indiqué précédemment, il semble nécessaire que bibliothécaires et documentalistes se soucient non seulement de former les apprenants aux diverses facettes de la compétence informationnelle, mais aussi, et de façon plus large, de former des citoyens numériques éclairés et responsables. Ce mandat plus large semble fondamental dans un contexte sociétal où l'information joue un rôle majeur dans le développement de la société (Greffet et Wojcik, 2014; Tisseron, 2017).

C'est d'ailleurs pourquoi un nombre croissant de pays affirment que former des citoyens numériques éclairés et responsables est une priorité (Karsenti et Bugmann, 2017). Le Québec, avec son *Plan d'action numérique* lancé en mai dernier (Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, 2018), ne fait pas exception à cette tendance mondiale. On peut d'ailleurs y lire que le virage numérique constitue une « formidable occasion de développement et de croissance pour le Québec », en plus de devoir jouer un rôle-clé « dans la réussite éducative de nos jeunes, en leur offrant de nouvelles façons d'apprendre, de communiquer, de partager, de créer et de collaborer, bref en donnant un

4. Voir l'Office québécois de la langue française : gdt.oqlf.gouv.qc.ca/ficheOqlf.aspx?Id_Fiche=506105

nouveau souffle à l'école d'aujourd'hui». On y lit aussi que l'usage réfléchi du numérique à l'école est l'occasion de développer la littératie numérique des apprenants – dont fait résolument partie la recherche d'information – et d'assurer leur compréhension de la citoyenneté à l'ère du numérique. Et même si on oublie trop souvent le rôle-clé que pourraient être appelés à jouer bibliothécaires et documentalistes, il faut saisir cette opportunité pour que ces professions jouent un rôle dans l'avenir de la société de l'information.

Cet élargissement de la mission des bibliothécaires et des documentalistes semble nécessaire afin de sensibiliser les apprenants à devenir des acteurs capables d'agir et d'interagir de façon éclairée et responsable, dans les diverses facettes de leur quotidien, qu'il soit numérique ou non (Tisseron, 2017). Qu'est-ce qu'être un citoyen numérique éclairé et responsable? Cela peut se traduire par le fait d'être en mesure d'agir en ayant conscience que chaque individu est partie prenante de la société numérique. Les bibliothécaires et documentalistes pourraient aussi amener les apprenants à prendre en considération la diversité sociale, culturelle et philosophique du monde qui les entoure, et ce, pour que les citoyens soient pleinement conscients de l'impact de leurs actes et de l'empreinte numérique qu'ils laissent, notamment au regard du contexte social, économique et environnemental (Greffet et Wojcik, 2014). Ce travail des bibliothécaires et des documentalistes devra amener les citoyens à agir avec vigilance et diligence pour préserver leur vie privée, gérer leur identité numérique et assurer la sécurité de leurs données. En outre, puisque la citoyenneté numérique implique aussi des notions de droits civils et politiques, de devoirs et de responsabilités, bibliothécaires et documentalistes doivent amener les apprenants à agir de manière éthique en respectant la réglementation ou les lois en vigueur qui encadrent le numérique et en étant conscients des conséquences que pourrait avoir le non-respect de ces lois ou de ces règlements. Enfin, et cela fait aussi partie des enjeux actuels du numérique en éducation, il faut amener les apprenants à être conscients des impacts de l'utilisation du numérique en matière de santé et d'environnement.

Amener les citoyens à participer au développement de l'intelligence collective

Une autre des missions des bibliothécaires et des documentalistes devrait être d'amener les citoyens à participer, de diverses façons, à l'intelligence collective planétaire. L'intelligence collective désigne les capacités cognitives d'une communauté résultant des interactions multiples entre ses membres (Michel et Sellier, 2017). L'idée serait par exemple de favoriser, par l'usage des technologies et des réseaux

sociaux, la rencontre entre scientifiques et citoyens : amateurs volontaires ou éclairés, praticiens, spécialistes à la retraite, etc. Cette initiative, qui découle à la fois des concepts de sciences citoyennes et de *crowdsourcing*, se veut particulièrement novatrice. Un autre exemple d'intelligence collective se retrouve en Suède où, avec une population d'à peine plus de 10 millions d'habitants, ce pays se retrouve en deuxième position du nombre d'entrées sur Wikipédia (voir figures 3 et 4). Pourquoi? Notamment parce que la participation active à Wikipédia est encouragée par les bibliothécaires et les documentalistes (Ruhtenberg et Johansson, 2017). L'idée est simple : au-delà de leur mission liée à la recherche d'information, pourquoi les bibliothécaires et les documentalistes ne pourraient-ils pas aussi amener les citoyens à participer au développement de l'intelligence collective planétaire?

FIGURE 3

Page d'accueil de Wikipédia qui montre que l'anglais est en tête avec près de 6 millions d'entrées



Mieux comprendre l'intelligence artificielle dans notre société de l'information

Les bibliothécaires et les documentalistes doivent aussi mieux comprendre le rôle que l'IA joue dans la recherche et l'accès à l'information. L'IA est un domaine d'étude ayant pour objet la reproduction artificielle des facultés cognitives de l'intelligence humaine, dans le but de créer des logiciels ou des machines (robots, plateformes, etc.) capables d'exécuter des fonctions relevant normalement de l'être humain. Pour Nilsson (1982), l'IA ou encore les systèmes ayant

FIGURE 4

Page d'accueil de Wikipédia qui montre que le suédois arrive en 2^e position, et ce, malgré la faible population de la Suède



recours à l'IA tirent leur force d'une variété de techniques computationnelles qui permettent à la fois d'expérimenter et de s'améliorer : c'est de ce potentiel d'amélioration du système que découle la notion d'IA. L'intérêt de cette dernière est de décharger l'humain de certaines tâches complexes en les automatisant. L'IA se retrouve dans plusieurs domaines et applications en éducation, et plusieurs concepts lui sont associés : *big data*, algorithmes, *machine learning* (apprentissage automatique) et *deep learning* (apprentissage profond ou approfondi). On dit que le *deep learning* imite, en quelque sorte, le fonctionnement d'un cerveau humain (LeCun, Bengio et Hinton, 2015). Cette avancée de l'IA est importante. En effet, une machine peut apprendre et reconnaître, sans avoir nécessairement bénéficié d'un apprentissage préalable. Il est nécessaire que les bibliothécaires et les documentalistes se soucient de l'IA dans le cadre de leur travail, parce qu'elle fait partie inhérente du mode de fonctionnement des moteurs de recherche sur Internet (Halavais, 2017; Ibekwe-SanJuan et Bowker, 2017), et qu'il est important d'en être conscient et de le montrer aux apprenants.

Conclusion

Pourquoi préparer les citoyens d'aujourd'hui à la société de l'information de demain, où le numérique sera encore plus omniprésent ? Pour d'innombrables raisons. Parce que le numérique influence notre vie individuelle et collective et

qu'il est nécessaire de développer son esprit critique face à son usage. Parce que former les citoyens aux diverses facettes de la recherche d'information, c'est aussi en quelque sorte œuvrer à prévenir les dérives potentielles qui pourraient survenir dans un futur proche. Parce que si l'on souhaite réellement que le numérique puisse contribuer à la réussite scolaire de tous les apprenants, le rôle des bibliothécaires et des documentalistes doit être primordial à cet effet.

Enfin, au lieu de considérer le numérique pour le développement des compétences informationnelles comme la panacée ou le Saint Graal, il faut plutôt l'imaginer comme un outil à grand potentiel qu'il faut savoir exploiter sur le plan pédagogique. L'un des défis auquel fait face notre système d'éducation, confronté à l'arrivée de l'IA et du numérique, est de trouver un juste équilibre entre le maintien de certains aspects traditionnels qui ont fait la richesse de l'enseignement depuis des siècles, et la mise à profit des nouvelles possibilités qu'offre l'IA pour le développement des compétences informationnelles. Pour ce faire, il ne faut pas se limiter à la seule vision utilitaire du numérique, mais bien cerner les transformations éducatives qu'il pourrait alimenter. Dans notre société de l'information où le numérique est omniprésent, le rôle des bibliothécaires et des documentalistes ne devrait pas être uniquement de former les apprenants aux compétences informationnelles. Ne devraient-ils pas aussi œuvrer à mieux comprendre et respecter l'ensemble des êtres humains ?

SOURCES CONSULTÉES

Association of College and Research Libraries. (2000). *Information Literacy Competency Standards for Higher Education*. Repéré à hdl.handle.net/11213/7668

Association of College and Research Libraries Board. (2016). *Framework for Information Literacy for Higher Education*. Repéré à www.ala.org/acrl/standards/ilframework

Brabazon, T. (2016). *The University of Google: Education in the (Post) Information Age*. Londres, Angleterre: Routledge.

Cabrera Mendez, M., Lloret-Romero, N. et Díez-Somavilla, R. (2017). New Tools for Online Academic Dissemination: Let the World Know Your Best. Dans M. Cabrera et N. Lloret (dir.), *Digital Tools for Academic Branding and Self-Promotion*. Hershey, PA: IGI Global.

- Doueïhi, M. (2013). *Qu'est-ce que le numérique?* Paris : Presses universitaires de France.
- Dumouchel, G. et Karsenti, T. (2013). Les compétences informationnelles relatives au Web des futurs enseignants québécois et leur préparation à les enseigner : résultats d'une enquête. *Éducation et francophonie*, 41(1), 7-29. <http://dx.doi.org/10.7202/1015057ar>
- Dumouchel, G. et Karsenti, T. (2017). Mon ami Google : une étude des pratiques des futurs enseignants du Québec en recherche d'information | My Friend Google: A Study on the Information Seeking Process of Quebec's Pre-service Teachers. *Canadian Journal of Learning and Technology / La revue canadienne de l'apprentissage et de la technologie*, 43(2). <http://dx.doi.org/10.21432/T2P09M>
- Greffet, F. et Wojcik, S. (2014). La citoyenneté numérique. *Réseaux*, 2014(2), 125-159. <http://dx.doi.org/10.3917/res.184.0125>
- Halavais, A. (2017). *Search Engine Society* (2^e éd.). Cambridge, Angleterre : Polity.
- Ibekwe-Sanjuan, F. et Bowker, G. C. (2017). Implications of Big Data for Knowledge Organization. *Knowledge organization*, 44(3), 187-198. Repéré à hal.archives-ouvertes.fr/hal-01489030/document
- Julien, H. et Barker, S. (2009). How High-School Students Find and Evaluate Scientific Information: A Basis for Information Literacy Skills Development. *Library & Information Science Research*, 31(1), 12-17. <http://dx.doi.org/10.1016/j.lisr.2008.10.008>
- Karsenti, T. et Bugmann, J. (dir.) (2017). *Enseigner et apprendre avec le numérique*. Montréal, Québec : Presses de l'Université de Montréal.
- Karsenti, T. et Dumouchel, G. (2010). Former à la compétence informationnelle : une nécessité pour les enseignants actuels et futurs. Dans D. Boisvert (dir.), *Le développement de l'intelligence informationnelle: les acteurs, les défis et la quête de sens*. Montréal, Québec : ASTED.
- Karsenti, T., Dumouchel, G. et Komis, V. (2014). Les compétences informationnelles des étudiants à l'heure du Web 2.0 : proposition d'un modèle pour baliser les formations. *Documentation et bibliothèques*, 60(1), 20-30. <http://dx.doi.org/10.7202/1022859ar>
- Kong, S. C. (2014). Developing Information Literacy and Critical Thinking Skills Through Domain Knowledge Learning in Digital Classrooms: An Experience of Practicing Flipped Classroom Strategy. *Computers & Education*, 78, 160-173. <http://dx.doi.org/10.1016/j.compedu.2014.05.009>
- LeCun, Y., Bengio, Y. et Hinton, G. (2015). Deep Learning. *Nature*, 521(7553), 436-444. Repéré à www.researchgate.net/publication/277411157_Deep_Learning
- Leichner, N., Peter, J., Mayer, A.-K. et Krampen, G. (2014). Assessing Information Literacy Programmes Using Information Search Tasks. *Journal of Information Literacy*, 8(1), 3-20. <http://dx.doi.org/10.11645/8.1.1870>
- Meier, R. L. (1963). Information Input Overload : Features of Growth in Communications-oriented institutions. *Libri*, 13(1), 1-44. dx.doi.org/10.1515/libr.1963.13.1.1
- Michel, A. et Sellier, M. (2017). L'enjeu de la formation des enseignants dans une société apprenante. *Administration et éducation*, 2017(2), 33-35. Repéré à www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=ADMED_154_0033
- Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. (2018). Plan d'action numérique en éducation et en enseignement supérieur. Repéré à http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/ministere/PAN_Plan_action_VF.pdf
- Morin, E. (2004). *Pour entrer dans le XXI^e siècle* (nouvelle éd.). Paris, France : Points.
- Nilsson, N. J. (1982). *Principles of Artificial Intelligence*. Burlington, MA : Morgan Kaufmann.
- Peraya, D. et Peltier, C. (2011). Mésusages informationnels et plagiat : réflexions autour de quelques effets secondaires du Web 2.0. *Cahiers de la documentation*, 2011(2), 56-65. Repéré à <https://archive-ouverte.unige.ch/unige:16557>
- Robson, A. et Robinson, L. (2013). Building on Models of Information Behaviour: Linking Information Seeking and Communication. *Journal of Documentation*, 69(2), 169-193. <http://dx.doi.org/10.1108/00220411311300039>
- Ruhtenberg, T. et Johansson, M. (2017). Teaching Media and Information Literacy: Presentation of a Course for Teachers and School Librarians. Communication présentée au *Global Media and Information Literacy Week 2017, International*. Repéré à <http://hb.diva-portal.org/smash/get/diva2:1173282/FULLTEXT01.pdf>
- Selwyn, N. (2016). *Education and Technology. Key Issues and Debates* (2^e éd.). Londres, Angleterre : Bloomsbury Publishing.
- Sundin, O. et Francke, H. (2009). In Search of Credibility: Pupils' Information Practices in Learning Environments. *Information Research*, 14(4). Repéré à www.informationr.net/ir/14-4/paper418.html
- Tisseron, S. (2017). Face aux défis de l'institution scolaire, l'école augmentée par le numérique. *Enfances & Psy*, 2017(3), 108-115. <http://dx.doi.org/10.3917/ep.075.0108>
- Tyner, K. (1998). *Literacy in a Digital World: Teaching and Learning in the Age of Information*. Londres, Angleterre : Routledge.
- Wolf, M. (2018). *Reader, Come Home: The Reading Brain in a Digital World*. New York City, NY : Harper.

ÊTRE (BIEN) INFORMÉ, C'EST ÊTRE LIBRE!

Mathieu-Robert Sauvé

Journaliste et auteur

Candidat à la Maîtrise en communications, Université de Sherbrooke

mathieu-robot.sauve@umontreal.ca

RÉSUMÉ | ABSTRACT

À l'ère des *fake news*, ou infausses, les bibliothécaires ont un rôle crucial à jouer dans la reconnaissance des sources fiables d'information. Une association internationale a d'ailleurs lancé une campagne mondiale visant à contrer les effets de la désinformation. Avec ses dizaines de milliers de contributeurs d'un bout à l'autre de la planète, en veille 24 heures par jour et 365 jours par an, l'encyclopédie en ligne Wikipédia apparaît porteuse d'espoir. Mais il importe avant tout de valoriser dans le public une culture de l'information, ou « littératie médiatique ».

Being Well (Well-Informed), is to be Free!

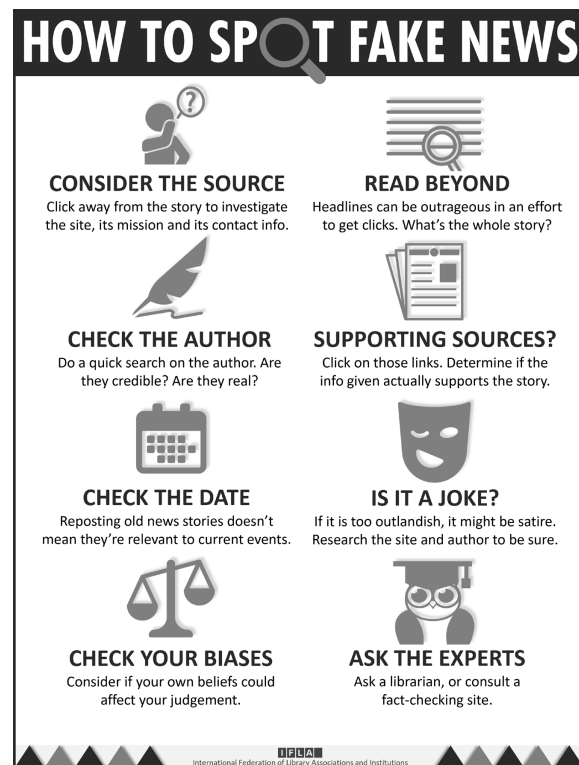
In an age of fake news, librarians have a crucial role to play when identifying reliable sources of information. An international association has launched a world-wide campaign aimed at offsetting the effects of misinformation. With the help of tens of thousands of contributors around the world, on duty 24 hours a day, 365 days a year, the online encyclopedia Wikipedia seems hopeful. But it is of utmost importance to make sure the public develops a culture of information or media literacy.

Post-truth et *fake news* ont été consacrés respectivement « mots de l'année » en 2016 et en 2017 par les dictionnaires *Oxford* (Agence France-Presse, 2016) et *Collins* (Lelièvre, 2017). Dans ce contexte, les bibliothécaires membres de l'International Federation of Library Associations and Institutions (IFLA) se sont mobilisés autour des enjeux liés à la fiabilité des informations circulant sur le Web et ont produit en 2017 un guide permettant au lecteur de vérifier la véracité des informations qu'il consulte. Traduit en 37 langues, « *How to spot fake news* » (« Comment repérer des *fake news* » dans sa version française) se présente comme un document imagé et peu disert, téléchargeable de façon à être imprimé sur une feuille de papier de format standard (8 ½ par 11).

« *Critical thinking is a key skill in media and information literacy, and the mission of libraries is to educate and advocate its importance*¹ », peut-on lire sur le site de l'IFLA² présentant ce guide. Inspirée d'un travail mené par le site Internet américain Factcheck en 2016, l'initiative des bibliothécaires se voulait la plus accessible possible, de façon à pouvoir être comprise par le plus grand nombre d'utilisateurs dans le monde. Le guide a notamment été traduit en mandarin,

FIGURE 1

Le document de l'IFLA qui a été traduit en 37 langues, incluant le mandarin et le perse



1. « La pensée critique est une compétence essentielle à la maîtrise des médias et de l'information, et la mission des bibliothèques est d'éduquer et de défendre son importance. » (Notre traduction)

2. www.ifla.org/publications/node/11174

estonien, hébreu, perse et turc, ce qui témoigne non seulement de l'ambition des bibliothécaires qui en ont eu l'initiative, mais aussi de l'impact planétaire du phénomène. «*Download, print, translate, and share – at home, at your library, in your local community, and on social media networks*³», enjoignent les auteurs anonymes, toujours sur le site de l'IFLA. L'aide-mémoire fait appel à des notions élémentaires de littératie médiatique (*media literacy*) que tout professionnel de l'information se doit de maîtriser depuis sa première année de formation universitaire (identifier la source, aller au-delà du titre, vérifier la crédibilité de l'auteur, consulter des sources différentes, etc.), mais dont les profanes pourront tirer le plus grand bénéfice.

Dans un des blogs de l'IFLA, *Library Policy and Advocacy Blog*, Andersdotter (2017) fait la promotion de cette infographie et présente un aperçu des enjeux soulevés par les *fake news* et des moyens d'y faire face grâce aux professionnels travaillant dans les bibliothèques. Pour elle, la désinformation n'est pas nouvelle : «*There have also always been charlatans, liars and forgers, aiming to gain money, power or simply attention*⁴.» (Andersdotter, 2017) Mais elle ajoute que cette désinformation a pris une ampleur planétaire en 2016, d'abord au cours de la campagne électorale américaine, puis durant les premiers mois d'activité de l'administration Trump.

La déferlante de *fake news* est à mettre en relation avec le changement de paradigme de la circulation de l'information. La vitesse à laquelle se déplace l'information a en effet radicalement changé. Un fait divers, une maison qui brûle par exemple, prenait jadis un temps fou à voyager de son premier témoin jusqu'au lecteur final. Le reporter livrait son article et le photographe ses clichés ; il fallait ensuite corriger le texte et le mettre en page, avant de pouvoir l'imprimer. Les photographies devaient suivre de multiples étapes entre les bains de négatifs et les tirages avant d'être envoyées au montage. La même maison qui brûle aujourd'hui se retrouve en vedette sur de multiples plateformes avant même l'arrivée du premier reporter (qui est aussi photographe, vidéaste, etc.).

Les nouveaux moyens de diffusion, donc, permettent une circulation quasi immédiate de l'information. Mais l'expertise des professionnels formés à la diffusion de cette information (Y a-t-il des victimes ? Quelle maison brûle et depuis quand ? L'incendie a-t-il une origine criminelle ?) a été sacrifiée au passage. En plus d'ouvrir la porte à diverses interprétations erronées (acte terroriste, règlement de

comptes, décès multiples, etc.), ce nouveau mode de diffusion ne laisse plus la place à la démystification a posteriori des informations trompeuses, qui en limitait les méfaits. Corrections, errata et excuses n'ont plus leur place ici.

«*The relationship between information and opinion has always been fluid and uncertain. This has been as much the case in politics as in science or any other area of life*⁵», reprend Andersdotter (2017), en ajoutant : «*One person's fake news is another person's opinion*⁶.» À cette citation, on peut opposer celle de Daniel Patrick Moynihan, ancien sénateur démocrate de New York, qui déclarait bien avant les élections présidentielles américaines de 2016 : «*Tout le monde a droit à sa propre opinion, mais pas à ses propres faits.*» (Cité par Clinton, 2017)

Fake news, fausse nouvelle, infox, « infausse »

Mais qu'entend-on par *fake news* ? Avant d'aller plus loin, il importe de préciser la définition de cet anglicisme qui s'impose subrepticement dans notre langue. Dans le débat qui depuis deux ans enflamme le milieu académique sur ce thème, à en juger par la succession de colloques, conférences, monographies et publications thématiques, deux écoles s'affrontent. Dans la première, la *fake news* est tout simplement un « nouveau vin dans une vieille bouteille », pour reprendre l'expression de Michael M. Epstein⁷. Il y a toujours eu de fausses nouvelles, des canulars et des campagnes de propagande. Les *fake news* de l'ère Donald Trump ne diffèrent aucunement des manipulations habituelles. Pour la seconde école, la *fake news* est un concept nouveau, fruit de la multiplication des sources de diffusion de l'information par les réseaux sociaux. Il appelle un regard original et une approche novatrice que les intellectuels sont en mesure de proposer.

Il faut convenir que le premier obstacle auquel se confronte le chercheur qui s'aventure dans le domaine de la *fake news* est d'ordre sémantique. Une *fake news* est-elle une fausse nouvelle ? L'Académie française (2017) reconnaît en ces

3. « Téléchargez, imprimez, traduisez et partagez ce document chez vous, dans votre bibliothèque, dans votre communauté locale et sur les réseaux sociaux. » (Notre traduction)

4. « Il y a toujours eu des charlatans, des menteurs et des faussaires, visant à gagner de l'argent, du pouvoir ou simplement de l'attention. » (Notre traduction)

5. « La relation entre information et opinion a toujours été fluide et incertaine. C'est vrai en politique autant qu'en science ou dans tout autre domaine de la vie. » (Notre traduction)

6. « La *fake news* d'une personne est l'opinion d'une autre. » (Notre traduction)

7. Michael M. Epstein est l'organisateur d'un colloque international sur les *fake news* qui s'est tenu le 26 janvier 2018 à Los Angeles. Dans l'appel de propositions, il demandait si celles-ci sont le nouveau visage de la propagande : « New wine in old bottles ? » networks.h-net.org/node/73374/announcements/190005/fake-news-and-weaponized-defamation-global-perspectives

termes le problème dans la section « Dire, ne pas dire » de son site Web :

Depuis plusieurs mois l'expression *fake news* s'est largement répandue en France. Celle-ci nous vient des États-Unis et nombre de commentateurs et de journalistes semblent avoir des difficultés pour lui trouver un équivalent français. Pourtant, ne serait-il pas possible d'utiliser de termes comme bobard, boniments, contre-vérité, mensonge, ragot, tromperie, trucage ?

L'Académie conseille alors de dire « la prolifération des contre-vérités » au lieu de « la prolifération des *fake news* ».

De son côté, l'Office québécois de la langue française (OQLF) déconseille explicitement le terme anglais et privilégie l'expression « fausse nouvelle », définie comme une « publication qui imite la structure d'un article de presse, qui comprend à la fois des renseignements véridiques et des renseignements erronés ». L'OQLF (2017) précise :

L'emprunt intégral *fake news* est déconseillé parce qu'il a été emprunté à l'anglais depuis peu de temps et qu'il ne s'intègre pas au système linguistique du français. De plus, son emploi est caractérisé par une certaine réticence linguistique, notamment à l'écrit, où il est souvent marqué typographiquement, que ce soit par l'utilisation des guillemets ou de l'italique. En outre, le terme français « fausse nouvelle » est employé depuis de nombreuses années pour désigner un concept plus général ; l'extension de sens est naturelle, dans ce cas-ci.

Cependant, l'usage dans la francophonie n'obéit pas toujours à ces consignes. Au Québec, l'expression anglaise ne s'est pas imposée dans les médias écrits et électroniques. Par exemple, lorsque la présidente de la Fédération des médecins spécialistes du Québec, Diane Francoeur, a accusé les médias d'avoir mal interprété un message envoyé à ses membres, le 24 février 2018, elle a écrit que « les *fake news* deviennent la vérité de ceux qui nous accusent de nous être fait greffer un portefeuille à la place du cœur » (cité dans Gentile, 2018). La semaine suivante, la Fédération professionnelle des journalistes du Québec (FPJQ) a demandé à la D^{re} Francoeur des excuses pour avoir accusé les journalistes d'avoir eu recours « à la désinformation et aux fausses nouvelles » (cité dans Cision, 2018).

« L'expression anglaise "*fake news*" fleurit depuis quelques mois dans les médias, sans véritable traduction en français, pour désigner une information délibérément fausse circulant généralement sur Internet », écrivent Thibault et Ickes en avril 2017. Le journal français *Le Monde* a choisi son camp et emploie *fake news*. « On les traduit souvent à tort par "fausses informations" ou "faux articles", ratant que la *fake news* n'est pas seulement erronée : elle est volontairement trompeuse. C'est un faux, une imitation, une contre-façon [...] qui emprunte à la presse traditionnelle ses codes

et sa présentation, pour se maquiller comme un exercice journalistique. » (Audureau, 2017) Quoi qu'en dise le président Donald Trump qui s'enorgueillit d'avoir inventé le terme, le concept de *fake news* est antérieur à l'élection américaine de novembre 2016. Il est indiscutable, toutefois, que l'administration Trump a contribué à sa popularité, puisque selon les lexicographes du *Collins*, l'utilisation du terme a bondi de 365 % entre 2016 et 2017 (Lelièvre, 2017).

Du côté académique, les définitions convergent autour de la nouvelle inventée ou tronquée, mais vraisemblable. « *We define "fake news" to be news articles that are intentionally and verifiably false, and could mislead readers*⁸ », écrivent Allcott et Gentzkow (2017), qui ont mené un sondage auprès de 1 200 électeurs américains après que Donald Trump a été porté au pouvoir. À leur avis, l'influence des *fake news* a été déterminante dans ces élections. Sans elles, Hillary Clinton serait actuellement présidente des États-Unis.

Par la voix de son blogueur Mike Wendling (2018), la British Broadcasting Corporation (BBC) présente la *fake news* moderne comme un concept lié aux réseaux sociaux qui s'est imposé en un temps record. Wendling relate la découverte par le fondateur du réseau Buzzfeed, Craig Silverman⁹, d'un village macédonien (Veles) abritant une forte densité de créateurs de *fake news*. On y retrouve l'origine de 140 sites « spécialisés » ayant alimenté massivement en désinformation le réseau Facebook. L'auteur y situe l'acte de naissance des *fake news* à un moment précis : le 10 juillet 2016. C'est ce jour-là que quelques jeunes de Veles qui ne connaissaient presque rien de la politique américaine ont lancé sur le site WTOE 5 News quelques « nouvelles » inspirées de l'actualité internationale, mais aucunement basées sur des faits. Leurs deux premières *fake news* s'intitulent « *Pope Francis Shocks World, Endorses Donald Trump for President*¹⁰ » et « *FBI Agent Suspected in Hillary Email Leaks Found Dead in Apparent Murder-Suicide*¹¹ ». Leur intention n'était pas tant de leurrer les lecteurs que d'attirer les annonceurs sur leur site, ce qui a été une réussite, puisqu'ils ont reçu d'importants dividendes du diffuseur. À la suite de ce succès, de nombreux jeunes du village les ont imités,

8. « Nous définissons la *fake news* comme la nouvelle qui est intentionnellement fautive – ce qui est vérifiable – et qui peut confondre les lecteurs. » (Notre traduction)

9. Dans un texte paru le 31 décembre 2017, Silverman regrette d'avoir popularisé le terme *fake news* qu'il considère désormais comme un « slogan vide ». www.buzzfeed.com/craigsilverman/i-helped-popularize-the-term-fake-news-and-now-i-kringe?utm_term=.tm5GVK6jP#.heDZLDA02

10. « Le pape François consterne la planète en soutenant la candidature de Donald Trump. » (Notre traduction)

11. « Mort suspecte d'un agent du FBI à l'origine de la fuite de l'affaire des courriels frauduleux d'Hillary Clinton. » (Notre traduction)

transformant le hameau en capitale mondiale de l'information trompeuse.

Ces jeunes étaient-ils vraiment des boute-en-train sans orientation politique ? Certains en doutent. Cvetkovska, Belford, Silverman et Feder (2018) révèlent que des vérificateurs de faits ont découvert qu'un avocat macédonien proche des adolescents, Trajche Arsov, a entretenu des liens étroits avec des personnalités américaines durant les élections de 2016. Un site de conspirateurs de droite, le Gateway Pundit, serait aussi lié au réseau, et on soupçonne les Russes d'avoir tiré les ficelles de ces manipulations.

Quoi qu'il en soit, la définition de la *fake news* doit tenir compte d'éléments-clés tels que le mode de diffusion de l'information et ses objectifs parfois mercantiles. Sans réseaux sociaux et sans annonceurs pour en monnayer l'affluence, les *fake news* ont plus de difficulté à se frayer un chemin vers le lecteur. De plus, il ne faut pas sous-estimer la puissance de cette désinformation aux yeux des stratégies politiques qui ne reculent devant rien pour manipuler l'opinion publique. Les agents russes seraient parmi les plus habiles en la matière, comme le révèle Pigman (2018) dans un article du *New York Times*.

Il y a des types multiples de fausses informations, mais la *fake news* se distingue des autres car elle est insaisissable : rectificatifs et errata ne peuvent stopper son élan. La rapidité de sa diffusion, due à l'instantanéité des informations diffusées sur les réseaux sociaux, est un des facteurs de ce caractère insaisissable. Enfin, si la *fake news* peut être utilisée comme une stratégie politique destinée à influencer l'opinion publique, elle se révèle être parfois une simple blague devenue virale.

Il faut préciser qu'il n'existe actuellement aucune définition consensuelle du concept dans la francophonie, ce qui donne lieu à une certaine confusion au Québec. Le 29 mars 2018, par exemple, le ministre des Finances, Carlos Leitão, a dénoncé publiquement les *fake news* qui circulent au sujet du projet de réseau électrique métropolitain¹². Deux éditorialistes de *La Presse* ont réagi dès le lendemain, Paul Journet (2018) en écrivant qu'il n'y avait « pas d'industrie de "*fake news*" » au Québec, et François Cardinal affirmant qu'il n'y avait pas de *fake news* au Québec¹³, suscitant de nombreuses réactions sur Twitter (73 commentaires, 33 retweets, 186 likes¹⁴).

Compte tenu de cette réalité, voici la définition que nous proposons : une *fake news* (« infausse ») est une information

inexacte, insaisissable, diffusée sans contrôle journalistique à un large public par l'intermédiaire des réseaux sociaux. Elle a pour but d'amuser ou de tromper le public à des fins mercantiles ou idéologiques.

Quant au vocable français le plus approprié pour nommer ce concept, aucun consensus ne se dégage pour l'instant. Le ministère français de la Culture, par le biais de sa Commission d'enrichissement de la langue française, propose le terme « infox¹⁵ ». Mot-valise composé de « info » et « intox », l'infox est un mot féminin invariable. « Fausse information, conçue volontairement pour induire en erreur et diffusée dans les médias à large audience », peut-on lire sur le Wiktionnaire¹⁶ qui précise qu'il s'agit d'un néologisme. Nous lui préférons le québécois « infausse » qui a été présenté notamment au congrès de l'Association francophone pour le savoir en 2018¹⁷. Contraction des mots « information » et « fausse », ce terme s'accorde en genre et en nombre : « Une loi contre les infausses ; Attention aux infausses ! »

La tentation des lois

Pour les élites politiques, la possibilité de légiférer contre les fraudeurs de l'information est tentante. Pourquoi ne pas bannir les infausses et autres faits alternatifs comme plusieurs pays (Iran, Chine, Italie, Allemagne) l'ont déjà fait ? La France a lancé un projet de loi dans ce sens après avoir vu les informations tronquées se multiplier durant la campagne présidentielle de 2017. Feertchak (2017) rapporte les cinq plus importantes *fake news* de la présidentielle¹⁸ :

1. Emmanuel Macron serait financé par l'Arabie Saoudite ;
2. Jean-Luc Mélenchon porterait une montre Rolex d'une valeur de presque 18 000 euros ;
3. Le suicide supposé de l'épouse du candidat François Fillon aurait été annoncé à la télévision ;
4. Un sondage du Figaro montrerait Marine Le Pen comme ayant été la plus convaincante lors d'un débat entre différents candidats à l'élection présidentielle française ;
5. Jean-Luc Mélenchon ferait l'apologie du Front national dans une entrevue datée de 1991.

Tout cela est faux, bien entendu, et il aura fallu attendre les démentis des personnes visées pour que les messages qui

12. ici.radio-canada.ca/nouvelle/1092321/carlos-leitao-rem-fake-news

13. Cardinal, François (F_Cardinal). « Il n'y a pas de fake news au Québec... », 29 mars 2018, 15h01. Tweet.

14. Pour éclaircir ce point, nous avons proposé aux *Cahiers du journalisme* un article destiné à la section « débats » portant sur la définition des fake news. À paraître.

15. www.lefigaro.fr/langue-francaise/actu-des-mots/2017/10/05/37002-20171005ARTFIG00016-calligraphiti-infoc-les-nouveaux-mots-de-la-culture.php

16. fr.wiktionary.org/wiki/infoc

17. Pour la paternité du terme : blog.planethoster.com/fake-news-infausses-la-revanche-de-la-verite/

18. Malheureusement, le texte du Figaro ne précise pas le volume ou le taux de pénétration que ces nouvelles ont généré.

les avaient mis en cause soient effacés, quand ils l'ont été. Ces démentis, du reste, n'ont atteint qu'une petite partie du public. Peu après sa victoire, le président de la République française, Emmanuel Macron, a annoncé que son gouvernement allait instaurer une loi pour lutter contre les *fake news* en période électorale. L'opinion publique s'est montrée favorable à un tel projet, puisque 79 % des Français en ont approuvé le principe selon un sondage mené en janvier 2018 par *Le Figaro*¹⁹. Et cet appui est venu de sympathisants de gauche comme de droite.

Est-ce la solution? Frau-Meigs (Citée dans Eutrope, 2018) pense que le président Macron a fait un bon coup médiatique en annonçant cette mesure. Et cette annonce a aussitôt poussé l'industrie à accélérer son autoréglementation. Vouloir sanctionner les auteurs de fausses nouvelles est une chose, mais imposer des balises législatives à leur action est plus difficile. On entre dans le domaine de la liberté d'expression, un droit fondamental. « Si la loi est liberticide, elle sera arrêtée constitutionnellement et il y aura des recours au niveau de l'Union européenne avec l'article 10 de la Convention qui protège la liberté d'expression. Ce sera un coup pour rien. » (Citée dans Eutrope, 2018) Toujours selon Frau-Meigs, il vaut mieux mettre son énergie et ses finances au service de l'éducation aux médias dans les écoles. C'était d'ailleurs la volonté de l'ancienne ministre de la Culture, Françoise Nyssen, qui considérait que les jeunes doivent être mieux outillés pour lutter contre la désinformation. Cela dit, il est risqué pour tout gouvernement de s'aventurer vers la solution législative, parce que cette option entre en contradiction avec une valeur importante de la société démocratique : la liberté d'expression. Pour cette raison, le Canada ou les États-Unis semblent ne pas vouloir imiter la France.

L'autoréglementation est une autre solution. Accusés de favoriser la diffusion d'informations inexactes, Facebook et Google ont tenté de s'autoréguler, avec un certain succès. Mais la responsabilité revient finalement au consommateur de nouvelles lui-même. « Être informé, c'est être libre », avait déclaré l'ancien Premier ministre René Lévesque dans un discours prononcé devant des journalistes régionaux en congrès à Pointe-au-Pic, le 8 juin 1978. Mais aussi :

Quelqu'un qui n'est pas informé, qui n'a pas le minimum vital d'information, est un esclave. Il se fait manipuler par la presse, par la propagande, par n'importe qui, n'importe quand et n'importe comment. C'est la version moderne de ce qu'était l'esclave de l'antiquité. Ses chaînes sont invisibles, les chaînes du manque de connaissance des faits et de la réalité qui l'affectent²⁰.

19. www.lefigaro.fr/medias/2018/01/11/20004-20180111ARTFIG00302-79-des-francais-favorables-a-une-loi-sur-les-fake-news.php

20. www.archivespolitiquesduquebec.com/discours/p-m-du-quebec/rene-levesque/discours-du-premier-ministre-monsieur-rene-levesque-au-congres-des-hebdos-regionaux-a-pointe-au-pic-le-8-juin-1978/

À cette époque, l'information était beaucoup moins abondante qu'aujourd'hui. Le consommateur de nouvelles devait payer pour ses journaux et ses revues. Nous pourrions ajouter à la position de René Lévesque qu'il ne suffit pas d'être informé : il faut l'être adéquatement afin d'être en mesure d'exercer convenablement son devoir démocratique. Pour être libre, il faut être bien informé!

Cela revient à dire que la littératie médiatique est à promouvoir de nos jours comme on promouvait il y a trente ans la programmation informatique ou il y a cinquante ans le doigté dans l'utilisation de la machine à écrire. Les étudiants universitaires sont directement concernés par ces enjeux. Comme le souligne le bibliothécaire américain Donald A. Barclay, l'étudiant des années 1980 cherchant de l'information pour un travail de session sur les pluies acides devait décider s'il se basait sur une publication scientifique de la revue *Nature* ou sur un magazine généraliste comme *Time*²¹. Le choix de publications qui s'offre à l'étudiant de 2019 est infiniment plus vaste. Comme le dit Barclay (2017) : « *Today's students, however, must know how to distinguish between articles published by genuine scholarly journals and those churned out by look-alike predatory and fake journals that falsely claim to be scholarly and peer-reviewed*²². » Un travail beaucoup plus difficile qui repose, là encore, sur une culture de l'information plus fine qu'autrefois.

Dans ce contexte, les bibliothécaires peuvent devenir en quelque sorte les gardiens de la vérification des faits. Ces professionnels sont probablement les mieux placés pour distinguer le bon grain de l'ivraie dans la pléthore de sources qui envahit l'univers du citoyen. Ce n'est pas un hasard si l'Association of College and Research Libraries a révisé ses standards pour la première fois en quinze ans. Dans cette nouvelle approche de littératie médiatique, on suggère aux étudiants d'investir le temps et l'énergie nécessaires à la bonne compréhension de la crédibilité des sources qu'ils utilisent :

*Students have a greater role and responsibility in creating new knowledge, in understanding the contours and the changing dynamics of the world of information, and in using information, data, and scholarship ethically. Teaching faculty have a greater responsibility in designing curricula and assignments that foster enhanced engagement with the core ideas about information and scholarship within their disciplines*²³.

21. theconversation.com/the-challenge-facing-libraries-in-an-era-of-fake-news-70828

22. « Les étudiants d'aujourd'hui, toutefois, doivent savoir comment distinguer les articles publiés par de véritables revues savantes de ceux produits en série par de fausses revues prédatrices qui se prétendent être des revues savantes évaluées par des pairs. » (Notre traduction)

23. « Les étudiants ont un rôle et une responsabilité plus importants dans la création de nouvelles connaissances, dans la compréhension

Une armée de vérificateurs

Et s'il existait un site d'information général constamment mis à jour par des millions d'utilisateurs qualifiés, entretenant une vigilance internationale de tous les instants? Un site qui préviendrait qu'une affirmation ne cite pas suffisamment ses sources, dans le cadre d'une solide procédure de vérifiabilité? Ce serait une excellente façon de donner des outils aux lecteurs pour distinguer le vrai du faux.

Sur le blogue de l'IFLA, Andersdotter (2017) laisse entendre que l'encyclopédie en ligne Wikipédia pourrait être ce site. Après tout, cette encyclopédie née en 2001 compte près de six millions d'articles en anglais et plus de deux millions en français. La politique de vérifiabilité se lit comme suit :

La vérifiabilité est l'une des règles essentielles de Wikipédia qui découle du principe de la neutralité de point de vue. Avec l'interdiction de publier des travaux inédits, les règles déterminent ce qui peut ou non être publié dans Wikipédia. Elles doivent être interprétées les unes par rapport aux autres, et il est recommandé aux contributeurs de Wikipédia de bien les connaître et de se les approprier. Une information ne peut être mentionnée que si les lecteurs peuvent la vérifier, par exemple si elle a déjà été publiée par une source ou référence de qualité. Les contributeurs doivent fournir une telle source pour toutes les informations contestées ou susceptibles de l'être. Dans le cas contraire, elles peuvent être retirées²⁴.

L'encyclopédie en ligne Wikipédia est-elle la meilleure alliée des vérificateurs de faits? Grâce à ses millions de contributeurs, elle est constamment surveillée par des citoyens qui ont à cœur la qualité de ses contenus. Après tout, ceux qui souhaitent une meilleure culture publique de l'information doivent faire en sorte que cette encyclopédie populaire, créée par des masses de contributeurs échappant en partie aux institutions scientifiques et universitaires, n'ait plus la réputation sulfureuse qu'elle a pu avoir par le passé, lorsque l'étudiant qui citait trop facilement Wikipédia risquait de relayer des aberrations et de s'attirer les foudres de ses professeurs. La note de bas de page contenant le « wiki » a ainsi longtemps été associée à la paresse documentaire. Aujourd'hui, on sait qu'un travail de veille international est assuré, nuit et jour, par 16 515 contributeurs français et plus de 281 000

contributeurs anglais, qui alimentent et mettent à jour l'encyclopédie en ligne afin d'assurer la crédibilité des faits.

À la différence des épais dictionnaires d'autrefois, cet outil est constamment mis à jour de façon à refléter les réformes de la carte politique, les révisions linguistiques, etc. Quand les sources sont incertaines et difficilement vérifiables, le lecteur en est informé sans détour. Andersdotter (2017) compare le travail des armées de vérificateurs de faits du réseau Wikipédia à celui qui assure la crédibilité de la production scientifique :

Just as academic publishing working assures quality through peer review, Wikipedia's millions of users review and check its articles. In the flood of facts we're faced with every day, this crowdsourced fact-checking is a game-changer in the verifiability business, delivering community trust in an age of suspicion²⁵.

Cela dit, l'encyclopédie en ligne a ses limites. La principale d'entre elles est sans doute son temps de réaction. Comme les infausses circulent très rapidement, la vérification des faits ne peut intervenir à la même vitesse. Wikipédia demeure un outil de référence qui ne peut assurer la validité de l'information virale du jour. Des sites de vérification des faits existent en anglais, comme Factcheck²⁶ ou le détecteur de rumeurs de l'Agence Science-Presses²⁷ qui fait sa part pour informer le public francophone sur les *fake news* scientifiques, mais ces initiatives demeurent rares dans l'environnement numérique.

Conclusion

Comme les journalistes, les bibliothécaires ont une formation qui les rend compétents pour distinguer les informations basées sur des faits des nouvelles tronquées, maquillées ou détournées. Ainsi que le démontre l'initiative de l'IFLA, ils veulent stimuler la pensée critique du public afin de valoriser une bonne littérature médiatique. Si les médias dotés de politiques rédactionnelles journalistiques traditionnelles demeurent des sources fiables d'information, les informations diffusées sur le web peuvent aussi être crédibles, grâce aux nouveaux moyens d'en assurer leur vérifiabilité.

des contours et de la dynamique changeante du monde de l'information, et dans l'utilisation éthique de l'information, des données et des connaissances. Les enseignants ont une plus grande responsabilité dans la conception des programmes et des devoirs qui favorisent un engagement accru avec les bases de l'information et de la recherche dans leurs disciplines.» (Notre traduction) www.ala.org/acrl/standards/ilframework#introduction

24. fr.wikipedia.org/wiki/Wikip%C3%A9dia:V%C3%A9rifiabilit%C3%A9

25. « Tout comme l'évaluation par les pairs assure la qualité des publications scientifiques, les millions d'utilisateurs de Wikipédia examinent et vérifient les articles qui y sont diffusés. Dans le flot de faits auquel nous sommes confrontés chaque jour, cette vérification continue est un élément déterminant, car elle permet aux communautés de faire contrepoids à l'ère des soupçons. » (Notre traduction)

26. www.factcheck.org/

27. www.sciencepresse.qc.ca/detecteur-rumeurs

SOURCES CONSULTÉES

- Académie française. (2017). *Fake news*. Repéré à www.academie-francaise.fr/fake-news
- Agence France-Presse. (2016). « Post-vérité », le mot de l'année selon le dictionnaire Oxford. Repéré à www.lapresse.ca/international/201611/16/01-5041850-post-verite-le-mot-de-lannee-selon-le-dictionnaire-oxford.php
- Allcott, H. et Gentzkow, M. (2017). Social Media and Fake News in the 2016 Election. *Journal of Economic Perspectives*, 31(2), 211-236. doi.org/10.1257/jep.31.2.211
- Andersdotter, K. (2017). Alternative Facts and Fake News – Verifiability in the Information Society. Repéré à blogs.ifla.org/lpa/2017/01/27/alternative-facts-and-fake-news-verifiability-in-the-information-society/
- Audureau, W. (2017). Faits alternatifs, fake news, post-vérité... petit lexique de la crise de l'information. Repéré à www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2017/01/25/faits-alternatifs-fake-news-post-verite-petit-lexique-de-la-crise-de-l-information_5068848_4355770.html
- Barclay, D. A. (2017). The Challenge Facing Libraries in a Era of Fake News. Repéré à theconversation.com/the-challenge-facing-libraries-in-an-era-of-fake-news-70828
- Cision. (2018). La FPJQ demande des excuses de la Fédération des médecins spécialistes du Québec. Repéré à www.newswire.ca/fr/news-releases/la-fpj-q-demande-des-excuses-de-la-federation-des-medecins-specialistes-du-quebec-675210303.html
- Clinton, H. R. (2017). *Ça s'est passé comme ça* (traduit par P. Chambon, L. Chemla, O. Demange, K. Lalechère, J. Sibony et S. Todd). Paris, France: Fayard.
- Cvetkovska, S., Belford, A., Silverman, C. et Feder, J. L. (2018). The Secret Players Behind Macedonia's Fake News Sites. Repéré à www.occrp.org/en/spooksandspin/the-secret-players-behind-macedonias-fake-news-sites
- Eutrope, X. (2018). « Fake news » : « Ne pas céder à la moindre tentation de censure ». Repéré à www.inaglobal.fr/numerique/article/fake-news-ne-pas-ceder-la-moindre-tentation-de-censure-10142?
- Feertchak, A. (2017). Les cinq « fake news » qui ont pollué la campagne présidentielle. Repéré à www.lefigaro.fr/elections/presidentielles/2017/04/22/35003-20170422ARTFIG00048-les-cinq-fake-news-qui-ont-pollue-la-campagne-presidentielle.php
- Gentile, D. (2018). La Fédération des médecins spécialistes s'en prend aux médias. Repéré à ici.radio-canada.ca/nouvelle/1085450/diane-francoeur-note-interne-entente-gouvernement-quebec-augmentations-medias-khadir-viens
- Journet, P. (2018). Arrêtez de dire « fake news ». Repéré à http://plus.lapresse.ca/screens/9ddf1154-1b47-4cec-8d05-b9c105126f82_7C_0.html
- Lelièvre, A. (2017). « Fake news », mot de l'année selon le dictionnaire Collins. Repéré à www.lesechos.fr/02/11/2017/lesechos-fr/030816414066_-fake-news-mot-de-l-annee-selon-le-dictionnaire-collins.htm
- Office québécois de la langue française. (2017). Fausse nouvelle. Repéré à gdt.oqlf.gouv.qc.ca/ficheOqlf.aspx?Id_Fiche=26542775
- Pigman, L. (2018). Russia, Accused of Faking News, Unfurls Its Own "Fake News" Bill. Repéré à www.nytimes.com/2018/07/22/world/europe/russia-fake-news-law.html
- Thibault, O. et Ickes, W. (2017). « Fake news » : un terme nouveau pour de vieilles histoires. Repéré à www.lesoleil.com/actualite/fake-news-un-terme-nouveau-pour-de-vieilles-histoires-0ac767c5ead4a155b046c80c34f8bd81
- Wendling, M. (2018). The (Almost) Complete History of "Fake News". Repéré à www.bbc.com/news/blogs-trending-42724320

DE L'INFORMATION À L'INFLUENCE

Hervé Le Crosnier

Éditeur multimédia – C&F Éditions

herve.lecrosnier@zerlo.fr

RÉSUMÉ | ABSTRACT

Le numérique a changé la science. Il permet la diffusion généralisée et ouverte des travaux de recherche et encourage la construction de communs de la connaissance. Mais il a modifié également la conception de la recherche en accentuant la capture de données et de traces, souvent dans des conditions épistémologiques et déontologiques douteuses. En particulier, l'usage par l'industrie de l'influence des travaux appuyés sur les traces menées en psychologie, sociologie et marketing met en danger toute l'architecture sociale au profit de quelques plateformes géantes. Comment dégager un nouvel espace démocratique dans ce cadre ? En considérant que l'internet est plus qu'un outil, et constitue un écosystème dans lequel nous sommes plongés, et donc dans lequel l'ensemble des affrontements ou coopérations qui font l'histoire humaine se retrouvent et s'appuient sur de nouvelles formes de régulation.

From Information to Influence

Digital resources have changed science. They allow for a general and open dissemination of research and encourage the shared construction of knowledge. But they have also changed the concept of research by accentuating the capture and tracking of data, often under doubtful epistemological and ethical conditions. More specifically, the use of influential projects by industry, supported by tracking in fields such as psychology, sociology and marketing, endanger the social architecture for the benefit of a few large platforms. How can a new democratic forum emerge in such a context? When considering that the Internet is more than a tool, constituting an ecosystem in which we all function, it follows that all human confrontation or cooperation are brought together and supported by new forms of regulation.

Internet a longtemps été considéré comme un outil de diffusion de l'information ouvert à toutes et à tous, et à ce titre un garant de la liberté d'expression. Les premiers usages ont été de deux sortes : la mise à disposition d'information dans des sites longtemps considérés comme des bibliothèques virtuelles, et l'organisation du débat via principalement les groupes de news et les listes de diffusion par mail. Puis, dans les années 2000, les médias sociaux sont venus modifier cette organisation, en devenant le lieu de l'expression généralisée et celui de la coordination des « amis », occupant donc une place centrale dans l'activité quotidienne de plusieurs millions d'internautes. On ne se connecte plus à l'internet pour accéder à de l'information, on *est* sur Internet, et au cours des pratiques que nous y déployons, l'information vient à nous. Cette situation a conduit les médias d'information, notamment la presse, à essayer de s'insérer dans le flux des échanges socialisés, cette présence devenant le seul moyen pour eux de gagner de nouveaux lecteurs. Un nouveau pas a été franchi ces dernières années, qui voit les plateformes géantes de l'internet concentrer l'essentiel des revenus, notamment publicitaires. Le modèle de la gratuité ne porte plus sur le seul accès à l'information financé par des tiers-acteurs publicitaires (modèle de la télévision et du premier internet), mais

sur l'ensemble des activités de communication des internautes. Je peux communiquer gratis dans un écosystème piloté par quelques opérateurs hyper-concentrés, à condition de laisser des pans entiers de la ma vie privée sous la loupe de ces derniers.

De l'utopie d'une communication généralisée et libre, nous voici parvenus à une dystopie de la surveillance de chaque parole à des fins commerciales, mais aussi, comme les documents dévoilés par Edward Snowden le rappellent, à des fins de maintien des pouvoirs en place.

Dans cet article, nous postulons que l'impact du numérique sur la science nous conduit à une nouvelle forme de domination sur les individus par le double mouvement de capture de traces donnant lieu à des études à la déontologie scientifique douteuse, et d'usage des modèles ainsi constitués dans le strict but d'enrichissement des plateformes au détriment de la consolidation de l'architecture démocratique de la société. Mais également que le mouvement d'ouverture de l'accès à l'information et de liberté d'expression qui a présidé aux premières années de l'internet continue d'irriguer des tentatives de construction collectives d'alternatives ouvertes et fédérées, susceptibles de contrer les nouvelles formes de domination individualisées.

De l'utopie à la dystopie

D'une période pendant laquelle le discours était profondément positiviste, allant globalement de 1980 au début des années 2010, nous sommes passés à un discours de méfiance généralisée, abreuvé de *fake news*, de manipulation et de mise en cause de la démocratie elle-même. Dans la première période, l'internet représentait tout à la fois la nouvelle économie, la croissance, le symbole de la mondialisation heureuse, l'appel au partage des savoirs et la constitution d'un septième continent selon les termes mêmes du futurologue Jacques Attali (1997). Un cyberspace dont il fallait déclarer l'indépendance au bénéfice de ses habitants qui ne se reconnaissaient pas dans les règles du monde physique, des États et de la morale passée (Barlow, 1996). Aujourd'hui, il n'est plus question dans les médias que de traçage, de surveillance, d'espionnage, de cybercriminalité et de cyberguerre. La géopolitique traditionnelle a repris ses droits, et l'internet serait tout à la fois le réseau d'influence qui permet d'élire des démagogues, le moyen d'échapper à l'impôt via les monnaies virtuelles et l'outil d'endoctrinement de nos enfants. Ce basculement des discours est important, en ce qu'il traduit une évolution du réseau lui-même, autant qu'il est un symptôme de sa place dans l'ensemble de la société. Il correspond à une certaine réalité de l'internet, mais celle-ci ne doit pas non plus nous faire oublier que des millions d'internautes essaient d'inventer d'autres formes de collaboration, et que les espoirs nés dans la période utopiste n'ont pas disparu et restent des sources de mobilisation de nouveaux mouvements sociaux.

On ne saurait distinguer les techniques de l'internet des discours qui lui sont associés (Flichy, 2001). Penser ensemble les techniques et les discours est nécessaire afin de se garder non seulement de tout déterminisme technologique, qui imaginerait une technique engendrant par elle-même les changements de société, mais aussi d'un scientisme facile séparant l'outil de l'usage, et renvoyant les discours à la sphère de l'idéologie. Les mots posés sur les techniques sont aussi des appels à la réalisation d'outils et participent à la promotion de certains usages. Les ignorer au nom d'une indépendance de la technique serait passer au-delà des raisons mêmes qui poussent à inventer de nouvelles techniques. Historiquement, de nombreux chercheurs des débuts de l'internet considèrent le livre de science-fiction *Neuromancer* de William Gibson (1984) comme une des sources de leur travail: les ingénieurs et techniciens de l'informatique ont longtemps couru après les visions du romancier, au point de placer son roman dans la liste des *citation classics* de l'informatique, repris en bibliographie dans de nombreux articles d'informatique, notamment ceux traitant de l'hypertexte ou de la réalité virtuelle. Et pourtant, les univers décrits par la science-fiction sont loin de représenter des mondes idylliques où il ferait bon vivre, mais

plutôt un mélange entre une civilisation idéale et sans défaut (utopie) et les conséquences des techniques quand elles sont employées pour maintenir un monde de domination et de perpétuation de relations asymétriques (dystopie).

Admettons-le une fois pour toutes, les deux tendances cohabitent en réalité depuis le début dans la construction de l'internet et plus largement des technologies numériques. Non pas sous la forme de deux lignes parallèles, mais plutôt de l'interaction permanente et de l'immixtion qui est celle que les philosophies orientales désignent par le yin et le yang. Si les gens continuent d'utiliser les outils produits par les grandes firmes oligopolistiques, malgré la divulgation des menaces que représentent ces derniers, c'est aussi parce qu'elles leur apportent des services et un confort qu'ils aiment et qu'ils recherchent. Et ne les prenons pas pour des naïfs: ils savent bien qu'on les écoute, même s'ils n'en mesurent pas forcément l'étendue, ni l'influence que cela peut avoir sur eux-mêmes. Le numérique est devenu un élément essentiel de nos vies. Les multiples services rendus, depuis les déplacements jusqu'aux recettes de cuisines, de la e-administration aux jeux vidéo, de l'éducation à l'accès aux films et séries, forment un ensemble addictif puissant et essentiel. En fait, en s'étendant à tous les aspects de nos vies, le numérique n'est plus seulement un outil de production et de diffusion de l'information, mais il est devenu une manière de voir le monde et d'agir sur lui. Le numérique modifie profondément tout ce qu'il touche.

Sciences et numérique

Essayons de regarder comment cette double prise numérique impacte les évolutions des sciences. Les communautés scientifiques ont été les premières à s'emparer de l'internet. Selon les inclinaisons, les intérêts, les objectifs, l'approche utopique de construction d'un commun de la connaissance (VECAM, 2011) a cheminé de pair avec une évolution propre de cette dernière vers un modèle d'exploitation des données qui met en cause les règles habituelles de la déontologie scientifique, et plus largement les formes épistémologiques de la recherche. D'outil de diffusion et de partage du savoir, le numérique est devenu l'écosystème au sein duquel une large partie de la science existe ou projette son futur.

En 1991, récupérant un ordinateur inutilisé, Paul Ginsparg crée une archive ouverte pour les travaux des physiciens des hautes énergies. Les chercheurs appelés à déposer leurs travaux pour en assurer le partage vont répondre en masse, assurant le succès de ArXiv. Cette révolution par inadvertance encouragera Stevan Harnad à lancer sa *subversive proposal* et à créer le mouvement pour l'accès libre aux publications scientifiques (Poynder, 2014). Une initiative menée « d'en bas » par des chercheurs convaincus qui

trouvaient dans l'internet un moyen d'assurer la circulation de la science, réalisant ainsi l'objectif de « communalisme » revendiqué par le sociologue des sciences R. K. Merton. Après la Budapest Open Access Initiative de 2002¹, la logique de l'accès libre aux publications scientifiques va connaître une extension et un succès majeurs. Aujourd'hui, les puissances publiques (Loi pour une République numérique² en France) comme les financeurs de la recherche (Wellcome trust³) et les universités encouragent les chercheurs à rendre leurs travaux disponibles autant que possible, mettant en cause la domination des éditeurs monopolistiques qui structurent ce secteur. L'université de Liège en a même fait un critère de sélection des enseignants. Nous avons là l'exemple d'un nouveau mouvement social lié aux opportunités offertes par l'internet qui réussit à obtenir des succès significatifs dans le domaine de la circulation de l'information. Internet comme outil de diffusion permet à la science de mieux fonctionner par des échanges accélérés et mondialisés, et de toucher un public élargi.

Mais le numérique n'est pas seulement un outil de diffusion, il permet de capter des données, tant sur l'environnement que sur les personnes qui l'utilisent. La baisse des coûts de stockage et de transfert, l'accélération des traitements et l'invention de nouveaux logiciels et méthodes (apprentissage profond par exemple) permettent d'imaginer une science appuyée sur des données massives. Cette bascule autour des données a porté un changement profond des méthodes scientifiques, que les chercheurs de Microsoft ont appelé le quatrième paradigme (Hey, Tansley et Tolle, 2009). Après le modèle hypothético-déductif qui formulait des hypothèses de travail afin de pouvoir les démontrer par l'observation, la science s'est orientée vers la collecte massive de données, souvent hétérogènes, voire intrusives (comme la collecte de l'ADN de toute la population de l'Islande⁴). Les nouveaux grands appareils scientifiques ne sont plus les accélérateurs de particules, mais les super-ordinateurs capables de traiter les *big data* (méga-données) (Bouzeghoub et Mosseri, 2017). Ce changement dans les méthodes des sciences a été largement porté par les intérêts des secteurs du numérique, tant en matière de recherche informatique que de fourniture d'appareils, de logiciels d'analyse et de services adaptés à de tels traitements. Mais la réflexion épistémologique est restée en deçà, ce qui conduit à une « science des promesses » qui se confond avec le recueil de toujours plus de données, sans s'interroger sur les circonstances et les raisons de ce moissonnage. Or nous n'avons aucune garantie que la masse de

données ne soit pas au contraire un moyen de masquer les liens réels de causalité. D'une part, il devient possible de croiser toutes sortes de données et d'en tirer des conclusions hâtives : un excellent livre utilise la caricature pour souligner ce problème bien connu des corrélations fallacieuses (Vigen, 2015). Et d'autre part, ce trop-plein de données permet de noyer les véritables questions scientifiques derrière la mise en avant de phénomènes secondaires ou statistiquement négligeables, afin de réfuter les connaissances globalement acceptées en instillant du doute. Cette méthode est largement utilisée pour contrer les travaux portant sur l'environnement, l'écotoxicologie ou les sciences du climat (Oreskes et Conway, 2010). Enfin, la facilité d'accès aux données laisse la porte ouverte à des pratiques manipulatoires envers les individus producteurs de données, notamment dans la psychologie et les sciences sociales (Boyd et Crawford, 2011). La multiplication des capteurs, notamment l'usage des traces déposées dans les médias sociaux et laissées par les téléphones mobiles, va remplacer peu à peu le recueil de données via des interviews par des calculs effectués à partir des messages laissés par les usagers dans un tout autre but : partager avec leurs amis, se déplacer en ville, etc.

On peut repérer en ce sens un moment dystopique lors de la publication par des chercheurs de Facebook d'un article démontrant l'existence d'une possibilité de contagion émotionnelle en dehors même de la coprésence physique, au travers des médias sociaux (Kramer, Guillory et Hancock, 2014). Si le fil d'utilisateurs de Facebook est modifié en réduisant les messages d'humeur positive, alors cet usager va lui-même produire des posts ou commentaires plus négatifs, et ainsi de suite. Or, afin d'obtenir ce résultat, les chercheurs de Facebook ont volontairement modifié le fil de 689 003 personnes sans leur consentement, les transformant ainsi en cobayes. Une pratique qui aurait été considérée comme non déontologique il n'y a pas si longtemps, mais qui a tendance à se généraliser. Comment un tel article a-t-il pu être validé par le prestigieux *Proceedings of the National Academy of Sciences*? Devant les réactions des chercheurs en sociologie, l'éditeur de la revue a expliqué, par un raisonnement tortueux, qu'étant une société privée, Facebook n'avait pas à se plier aux *common rules* qui conduisent la recherche universitaire (Verma, 2014). On observe alors une convergence des recherches en psychologie, en sociologie et en marketing avec les intérêts bien compris des fournisseurs/capteurs de données.

Industrie de l'influence

Cette publication « scientifique » dévoile le fait imparable que Facebook, bientôt imité par tous les autres médias sociaux, en choisissant les posts qui apparaîtront dans le fil d'une personne via son algorithme de classement par

1. www.budapestopenaccessinitiative.org/read

2. www.legifrance.gouv.fr/affichLoiPubliee.do?idDocument=JORFDOLE000031589829&type=general&legislature=14

3. wellcome.ac.uk

4. www.courrierinternational.com/article/genetique-bienvenue-gattaca-sait-tout-de-ladn-des-islandais

par la Russie lors des élections présidentielles américaines de 2016 n'est toujours pas clos. Plusieurs études (Tucker et al., 2018) estiment que ces manipulations auraient eu en réalité peu d'impact, compte tenu de ce que l'on sait de la sociologie du vote. D'autres au contraire soulignent que leur caractère déterminant ne tient pas à des reports massifs (après tout, Donald Trump a été élu avec un nombre minoritaire de voix), mais au ciblage très fin sur les électeurs hésitants, choisis avec soin dans les *swing state*, ces États au vote indécis qui peuvent faire basculer une élection (Jamieson, 2018). Dans tous les cas, c'est la confiance même dans le système d'information qui est rompue. Une opportunité pour les médias traditionnels, qui se voient ainsi décerner un blanc-seing, créant même des outils d'évaluation des sites, alors que chacun sait depuis longtemps que les *fake news* y sont également présentes, à l'image de ces articles sur les supposées armes de destruction massive ayant participé à la préparation de la seconde guerre du Golfe en Irak.

Extension du domaine de la lutte

Mais au fond, le fait que l'internet soit dorénavant considéré comme un des nouveaux lieux des affrontements entre dominants et dominés doit être accueilli comme un retour au réel, et à ce titre riche d'enseignements sur la marche de l'histoire. On ne peut plus considérer le numérique comme une panoplie d'outils dont les mouvements sociaux d'un côté et les tenants du maintien des privilèges de l'autre pourraient s'emparer, charge à celui qui en utilisera au mieux les possibilités d'emporter l'adhésion populaire. Ce message, qui était pourtant central lors de la victoire de Barack Obama, élu président notamment grâce à son usage de l'internet, disait-on, est devenu rapidement obsolète. En quelques années, nous avons pris conscience que le numérique, au-delà d'un outil, est avant tout un écosystème dans lequel nous sommes plongés. D'une part les affrontements du monde physique, depuis les questions sociales jusqu'aux enjeux climatiques, en passant par les diverses formes d'oppression, s'y déroulent également, mais sous des formes, des « subjectivités » différentes. Mais d'autre part, les questions nouvelles qui émergent des pratiques numériques ont des effets bien concrets sur notre monde social et politique, tant au niveau individuel, avec le changement des comportements et des structures sociales, qu'au niveau des rapports de force. Et elles méritent à ce titre de devenir des enjeux de lutte et de prise de conscience.

Ainsi, la perpétuation des objectifs utopiques qui ont accompagné la création et l'émergence de l'internet comme réseau global, porteur de la liberté d'expression, de la capacité de coordination et de réflexion en miroir de la mondialisation économique, restent d'actualité. Mais comme toute question plongée dans les remous de l'histoire, les formes et les enjeux se modifient. Par exemple, le mouvement des

logiciels libres, qui a été le premier et le plus puissant des mouvements spécifiques du numérique, a fini par triompher au sein de la communauté des programmeurs, y compris dans les grandes entreprises, Microsoft et IBM devenant parmi les plus gros producteurs de logiciels libres. Mais ce mouvement doit se réinventer. Comme le signalait en 2006 avec lucidité Richard Stallman, le fondateur de la Free Software Foundation : « Toutes les libertés dépendent de la liberté informatique ; elle n'est pas plus importante que les autres libertés fondamentales, mais, au fur et à mesure que les pratiques de la vie basculent sur l'ordinateur, on en aura besoin pour maintenir les autres libertés. » (Cité dans Lechner, 2006) Mais aujourd'hui, avec la nouvelle architecture de l'internet dite en nuage, au-delà des logiciels, ce sont les services libres et ouverts, donc auditables, qui deviennent centraux. Il revient aux membres de ce mouvement des communs numériques d'emprunter des voies nouvelles pour proposer des alternatives aux grands services concentrés qui dominent actuellement le paysage numérique. C'est un pas qui a été franchi par l'association française Framasoft : proposer des services identiques à ceux des grands opérateurs, mais entièrement basés sur des logiciels libres, auditables, et sans traçage des usagers. Après avoir lancé « Dégooglisons l'internet », Framasoft s'engage dans « Contributopia », et notamment dans l'extension du *fediverse*, la conception de services fédérés appuyés sur une architecture décentralisée, donc plus aisément sous le contrôle des prestataires et de leurs usagers que les géants centralisés (Ertzscheid, 2017). Ce sont ainsi PeerTube (diffusion de vidéos), diaspora* (média social) ou Mastodon (microblogage) qui viennent rejoindre Framadate (organisation de réunions) ou les « pads » permettant l'écriture collective et simultanée. Tous ces services sont offerts sur un mode coopératif appuyé par un financement participatif. De même, plusieurs entreprises cherchent à exister sans la publicité ciblée, notamment les moteurs de recherche Qwant ou DuckDuckGo. Les publicités sont alors uniquement liées aux mots-clés utilisés, sans profilage des usagers. C'est également le type de travail coopératif proposé par OpenStreetMap pour élaborer un fond de carte documenté par ses utilisateurs, à l'image de Wikipédia, capable de concurrencer les géants de la cartographie en ligne. On parle alors de la construction de communs de la connaissance, un phénomène général qui témoigne de la capacité des populations à s'emparer des questions liées à la science et à proposer des alternatives construites collectivement entre scientifiques et profanes (Tic&société, 2018).

La question de la protection des usagers et de leur vie privée face aux nouveaux monopoles capables d'intervenir sur nos émotions et désirs est également devenue une question centrale auprès des ingénieurs et techniciens de l'internet. L'utilisation du cryptage des communications et des dépôts de documents privés s'est accentuée, notamment suite à la

mise à disposition facile et gratuite de certificats par Let's Encrypt⁶, un consortium regroupant des réseaux de la société civile comme l'Electronic Frontier Foundation et des acteurs privés, notamment Google. D'autres travaillent à redonner aux internautes la main sur leurs données privées. L'inventeur du Web Tim Berners-Lee cherche ainsi à développer Solid⁷ (*Social Linked Data*), un système fiable qui servirait d'intermédiaire entre nos données et usages et les divers services qui ont besoin d'y accéder, visant lui aussi à revenir vers un Web décentralisé et fédéré (Ledit, 2017).

Enfin, les nouvelles formes culturelles, au sens de produits diffusés, se répandent sur l'internet. En plus du renouvellement de l'accès aux œuvres, qui reste le phénomène majeur, par exemple avec les services de VOD, la diffusion mondiale des journaux ou le streaming audio qui permet de disposer d'une discothèque immense, on voit se développer des pratiques culturelles nouvelles qui permettent aux amateurs de se joindre au concert de la création. Depuis le *booktubing* (critiques de livres en vidéo) jusqu'aux machinimas (petits films dont le scénario est « joué » par des extraits de jeux vidéo) en passant par le *fansubbing* (sous-titrage collectif de vidéos), des formes d'expression culturelle permettent de construire des réseaux de pairs qui partagent les mêmes centres d'intérêt, réalisant en cela un des objectifs de la culture : réunir et faire agir les gens.

Quelle régulation ?

L'ensemble de ces pratiques, actions, résistances dessinent la persistance d'un avenir utopique de l'internet, qui apprend chaque jour à se défendre face à la concentration, à l'accaparement des usages par une poignée d'acteurs et à l'organisation d'un capitalisme de surveillance généralisée, rendu possible par les innovations techniques, mais surtout

par la passivité des citoyens et des pouvoirs publics. Car au final, ce sont aussi les questions de régulation qui trancheront pour savoir quel sera le modèle économique et de fonctionnement du numérique de demain. Construire des alternatives est essentiel pour faire vivre l'espoir et proposer/expérimenter des solutions. Mais la prise de conscience des déviances liées aux stratégies de captation de la vie privée au service des pouvoirs politique et économique doit se traduire en propositions de régulation, d'organisation d'une redistribution tant économique (les plateformes doivent participer à l'effort collectif, notamment d'éducation qui est au cœur de leur modèle d'affaires) que symbolique (redonner vie aux pratiques indépendamment des plateformes). Au cœur de ce mouvement, on retrouve la notion de « lois antitrust », qui mérite un toilettage, tant la situation actuelle est différente de celle des monopoles des années trente. La concurrence est actuellement jugée dans le cadre du commerce, et non de l'impact des entreprises sur l'organisation sociale. Or les plateformes, même celles qui vendent des biens physiques (Amazon) ou des services (Uber) concentrent un énorme pouvoir sur la société qui ne peut être examiné du seul point de vue de la satisfaction de l'utilisateur. Le droit du travail, la capacité de conserver des commerces de proximité, l'existence d'intermédiaires dans la chaîne du livre dépendent d'une régulation forte de ces nouveaux monopoles.

Dans la dialectique entre utopie et dystopie, il convient de garder espoir. Les tendances négatives qui s'expriment avec impudeur aujourd'hui sont malgré tout révélatrices d'une prise de conscience et donc de la capacité des sociétés, tant qu'elles restent démocratiques, à réagir et à inverser les tendances. C'est à cela que doit servir la « culture numérique » : former le citoyen du XXI^e siècle à la nouvelle situation qui nous voit habiter en permanence deux écosystèmes, les pieds sur terre et la tête dans le cyberspace. Et lui donner les moyens adaptés à cette situation pour défendre la logique d'émancipation qui est celle de toute culture digne de ce nom.

6. letsencrypt.org

7. solid.mit.edu

SOURCES CONSULTÉES

Attali, J. (1997). Le septième continent. Repéré à www.attali.com/economie-positive/le-septieme-continent/

Barlow, J. P. (1996). Déclaration d'indépendance du Cyberspace (traduit par les Éditions Hache). Repéré à editions-hache.com/essais/barlow/barlow2.html

Bouzeghoub, M. et Mosseri, R. (dir.). (2017). *Les Big Data à découvert*. Paris, France : CNRS Éditions.

Boyd, D. et Crawford, K. (2011, septembre). *Six Provocations for Big Data*. Communication présentée au colloque A Decade in Internet Time: Symposium on the Dynamics of the Internet and Society, Oxford, Angleterre. <http://dx.doi.org/10.2139/ssrn.1926431>

Ertzscheid, O. (2017). *L'appétit des géants : pouvoir des algorithmes, ambitions des plateformes*. Paris, France : C&F Éditions.

Flichy, P. (2001). *L'imaginaire d'internet*. Paris, France : La Découverte.

Gibson, W. (1984). *Neuromancer*. New York City, NY : Ace Books.

Hey, T., Tansley, S. et Tolle, K. (dir.). (2009). *The Fourth Paradigm. Data-Intensive Scientific Discovery*. Redmond, WA : Microsoft Research.

Jamieson, K. H. (2018). *Cyberwar : How Russian Hackers and Trolls Helped Elect a President What We Don't, Can't, and Do Know*. Oxford, Angleterre : Oxford University Press.

- Kramer, A. D. I., Guillory, J. E. et Hancock, J. T. (2014). Experimental Evidence of Massive-scale Emotional Contagion Through Social Networks. *Proceedings of the National Academy of Sciences*, 111(24), 8788-8790. <http://dx.doi.org/10.1073/pnas.1320040111>
- Lanier, J. (2014). Should Facebook Manipulate Users? Repéré à www.nytimes.com/2014/07/01/opinion/jaron-lanier-on-lack-of-transparency-in-facebook-study.html
- Lanier, J. (2018). *Ten Arguments for Deleting Your Social Media Accounts Right Now*. New York City, NY: Henry Holt & Company.
- Lechner, M. (2006). Toutes les libertés dépendent des libertés informatiques. Repéré à www.liberation.fr/eclairs/2006/06/24/toutes-les-libertes-dependent-des-libertes-informatiques_42170
- Ledit, G. (2017). Solid, le projet de Tim Berners-Lee pour sauver Internet. Repéré à usbeketrica.com/article/solid-le-projet-de-tim-berners-lee-pour-sauver-internet
- Morris, S. (2018). British Army Ads Targeting 'Stressed and Vulnerable' Teenagers. Repéré à www.theguardian.com/uk-news/2018/jun/08/british-army-criticised-for-exam-results-day-recruitment-ads
- Oreskes, N. et Conway, E. M. (2010). *Merchants of doubt. How a Handful of Scientists Obscured the Truth on Issues from Tobacco Smoke to Global Warming*. New York City, NY: Bloomsbury Press.
- Poynder, R. (2014, 28 juin). The Subversive Proposal at 20. [Billet de blogue]. Repéré à poynder.blogspot.com/2014/06/the-subversive-proposal-at-20.html
- Tic&société. (2018). Communs numériques et communs de la connaissance. *Tic&société*, 12(1). Repéré à journals.openedition.org/ticetsociete/2348
- Tucker, J. A., Guess, A., Barberá, P., Vaccari, C., Siegel, A., Sanovich, S., ... Nyhan, B. (2018). *Social Media, Political Polarization, and Political Disinformation: A Review of the Scientific Literature*. Repéré à hewlett.org/wp-content/uploads/2018/03/Social-Media-Political-Polarization-and-Political-Disinformation-Literature-Review.pdf
- Tufekci, Z. (2017, septembre). We're Building a Dystopia Just to Make People Click on Ads. [Vidéo en ligne]. Repéré à www.ted.com/talks/zeynep_tufekci_we_re_building_a_dystopia_just_to_make_people_click_on_ads
- VECAM (dir.). (2011). *Libres Savoirs: Les biens communs de la connaissance. Produire collectivement, partager et diffuser les connaissances au XXI^e siècle*. Paris, France: C&F Éditions.
- Verma, I. M. (2014). Editorial Expression of Concern: Experimental Evidence of Massive-scale Emotional Contagion Through Social Networks. *Proceedings of the National Academy of Sciences*, 111(29), 10779. <https://doi.org/10.1073/pnas.1412469111>
- Vigen, T. (2015). *Spurious Correlations. Correlation does not equal causation*. New York City, NY: Hachette Books.

LES MUTATIONS DU DÉBAT PUBLIC EN LIGNE

Romain Badouard

Maître de conférences à l'Université Paris II Panthéon-Assas
 Chercheur au Centre d'Analyse et de Recherche Interdisciplinaire sur les Médias (CARISM)
 Romain.badouard@gmail.com

RÉSUMÉ | ABSTRACT

Si depuis le milieu des années 1990, Internet a principalement été perçu comme un outil au service de la démocratie, c'est davantage son impact négatif sur le débat public qui a été mis en avant dans les médias durant ces dernières années. Cette évolution des imaginaires collectifs d'Internet nous invite à dépasser une analyse binaire « apports/limites » de ses enjeux sociopolitiques pour réfléchir à la manière dont il reconfigure les pratiques et les formes du débat public en fonction de normes qui lui sont propres. Dans cet article, sept éléments constitutifs de la culture de débat en ligne sont passés au crible : le remplacement des *gatekeepers* traditionnels par les algorithmes des moteurs de recherche et des réseaux sociaux, la disparition des arguments d'autorité au profit d'indicateurs de popularité, l'ancrage des pratiques politiques dans les discussions du quotidien, la dimension identitaire du partage d'information, les formes *push button* d'expression citoyenne, les mécanismes d'autoconviction et la privatisation des instances de régulation des contenus. Ces mutations posent de nouveaux défis à l'éducation aux médias et à l'information, que les professionnels des systèmes d'information seront certainement appelés à relever dans un futur proche.

Changes in the Online Public Debate

Since the mid-1990s, the Internet has been perceived as a tool to support democracy. However, recently the media has paid more attention to its negative impact on public debate. The evolution of the collective imagination of the Internet requires that we go beyond the simple binary analysis ("advantages/limits") of its sociopolitical issues and think about how it shapes the practices and forms of public debate according to its own standards. Seven aspects of online debate are systematically analysed in this article: the replacement of the traditional gatekeepers by the algorithms developed by search engines and social media, the disappearance of authority-based arguments that are driven by popularity indicators, the anchoring of political practices in daily discussions, the identity issues associated with information-sharing, the "push button" forms of citizen expression, the mechanisms of self-belief, and the privatisation of regulatory bodies. These changes have had an impact on media and information education that information systems professionals will have to consider in the future.

Discours haineux, propagande politique, fausses informations, commerce des données personnelles ou surveillance généralisée : pas une semaine ne se passe sans que le rôle supposé néfaste d'Internet dans le débat public ne fasse l'objet d'articles de presse ou d'émissions de radio et de télévision. Il y a une dizaine d'années pourtant, Internet était encore majoritairement perçu comme un outil de communication au service de la démocratie et de l'émancipation des citoyens. Si les espoirs et les déceptions quant au potentiel démocratique d'Internet relèvent pour beaucoup d'imaginaires collectifs (Flichy, 2001 ; Breton et Proulx, 2002), qui pour la plupart se heurtent aux résultats des enquêtes de terrain, il n'en demeure pas moins qu'il paraît aujourd'hui nécessaire de dépasser une grille de lecture binaire en termes d'apports et de limites d'Internet à la vie

politique. Il semble en effet plus productif de réfléchir à la manière dont le réseau reconfigure les pratiques et les formes du débat public en fonction de normes, de règles et de standards qui lui sont propres.

Dans cet article, je souhaiterais discuter de sept éléments qui constituent aujourd'hui les piliers sur lesquels repose la culture de débat qui a émergé en ligne : le remplacement des *gatekeepers* traditionnels par les algorithmes des moteurs de recherche et des réseaux sociaux, la disparition des arguments d'autorité au profit d'indicateurs de popularité, l'ancrage des pratiques politiques dans les discussions du quotidien, la dimension identitaire du partage d'information, les formes *push button* d'expression citoyenne, les mécanismes d'autoconviction et la privatisation des instances de régulation des contenus.

Parce que ces différents éléments dépassent largement les seuls enjeux technologiques et se révèlent essentiels pour l'avenir de la société de l'information, je terminerai par une réflexion sur les défis que ces mutations posent à l'éducation aux médias, et sur le rôle que peuvent jouer les professionnels des systèmes d'information pour les relever.

De nouvelles règles du jeu

Dès la fin des années 1990, les premiers chercheurs en sciences sociales à s'intéresser au rôle politique d'Internet identifient le principal changement que le «réseau des réseaux» apporte à l'espace public (Castells, 1998; Dahlgren, 2000): en permettant à chaque individu connecté d'être à la fois producteur, récepteur et relais d'informations, Internet ouvre le débat public à de nouvelles voix, multiplie les sources indépendantes et «libère les subjectivités» (Cardon, 2010), semblant irrémédiablement engendrer une «démocratisation des démocraties». Une catégorie d'acteurs semble pourtant y perdre au change: les journalistes, qui en tant que *gatekeepers*, disposent avec les médias de masse d'un pouvoir de filtrage important sur l'information. Les journalistes, en effet, décident des contenus qui méritent d'être portés à la connaissance des citoyennes et des citoyens, en choisissant qui ils invitent dans leurs émissions, à qui ils tendent leurs micros, de qui ils parlent dans leurs articles. Ce faisant, ils statuent sur la légitimité des acteurs de la société civile à prendre la parole dans le débat public. Si ce travail de sélection est rendu obsolète par le modèle de communication institué par Internet, le *gatekeeping* n'a pas disparu en ligne. Il s'est au contraire reconfiguré au profit de nouveaux acteurs, notamment les moteurs de recherche et les réseaux sociaux, qui héritent ainsi d'un pouvoir politique important. La logique du filtrage des informations s'est aujourd'hui inversée: d'un contrôle éditorial a priori (les journalistes sélectionnaient avant de publier), les géants comme Google, Facebook ou Twitter opèrent un contrôle a posteriori (les informations sont publiées par les internautes avant d'être triées et hiérarchisées par des algorithmes). Comme l'a montré Dominique Cardon (2013) dans ses recherches, l'important sur Internet n'est pas de publier une information, mais de la rendre visible parmi la masse de contenus qui y sont hébergés. Ainsi, le pouvoir politique dont les géants du Web héritent est celui de décider des modes d'ordonnement des informations et des principes sur lesquels ils reposent¹.

1. Dominique Cardon (2015) montre ainsi que les algorithmes des différentes grandes entreprises du Web obéissent à des principes différents: la popularité pour Google (l'information la plus visible est celle qui a été le plus relayée par d'autres sites via des liens hypertextes), la proximité pour Facebook (l'information la plus visible est celle publiée par le contact avec lequel nous entretenons le plus de liens) ou encore la vitesse pour Twitter (en fonction de la reprise d'un *hashtag* par exemple).

La deuxième grande transformation qu'Internet a apportée au débat public est l'égalité inconditionnelle des internautes dans la discussion. Techniquement parlant, sur Internet, tous les internautes sont au même niveau, c'est-à-dire qu'ils disposent des mêmes moyens de publier et de consommer des informations. Cette caractéristique s'est traduite culturellement par le principe qui veut qu'en ligne, les internautes disposent d'une même légitimité à prendre la parole et à faire valoir leurs opinions dans un débat. L'autorité d'un argument ne dépend pas du statut de celle ou de celui qui le porte, contrairement à un plateau de télévision où la parole d'un expert aura toujours plus de poids que celle d'un citoyen ordinaire. En ligne, ce principe d'équivalence entre le statut d'une personne et la pertinence de ses propos n'a pas cours. Au sein de certaines communautés en ligne comme Wikipédia par exemple, il est interdit aux membres qui débattent de mentionner leur profession comme argument d'autorité, sous peine d'être exclus des fils de discussion (Cardon et Levrel, 2009). Professeurs et élèves, médecins et patients, experts et novices se retrouvent tous au même niveau.

Pour autant, comme dans le cas du *gatekeeping*, nous sommes moins face à une disparition de la parole d'autorité qu'à sa reconfiguration. Historiquement, ce qui fonde l'autorité d'un argument au sein des communautés en ligne est sa capacité à convaincre les internautes qui débattent. En ce sens, les discussions en ligne ont pu être interprétées comme la matérialisation d'un certain idéal délibératif (Greffet et Wojcik, 2008; Monnoyer-Smith et Wojcik, 2012), dans la mesure où elles se caractérisaient par leur ouverture et leur capacité à déployer des formes de prise de décision par consensus. À partir du moment où les réseaux sociaux sont devenus l'espace principal du débat public sur Internet, ils ont fait évoluer la conception de l'autorité dans la discussion d'une logique de pertinence et de persuasion vers une logique de diffusion et d'impact. Sur Facebook, Twitter ou YouTube, les internautes disposent en effet d'une force de frappe très variable en fonction de leur nombre d'amis, d'abonnés ou de *followers*, qui constituent autant de relais de leurs arguments ou de leurs prises de position. Les indicateurs de notoriété se substituent ainsi aux arguments d'autorité et constituent les principaux leviers qui permettent à un internaute de se faire entendre.

Débat public et vie quotidienne

Si les réseaux sociaux sont devenus les arènes principales du débat public en ligne, ils sont également et avant tout des technologies de dévoilement qui incitent les internautes à se livrer et à rendre publics des éléments de leur vie privée. En devenant à la fois une des portes principales menant les internautes vers l'actualité politique et le lieu où se déroulent leurs conversations quotidiennes, ils ont fait tomber la

frontière qui séparait habituellement les sphères publique et privée (Highfield, 2016). À l'ère des médias de masse, les individus entretenaient des relations personnelles au sein desquelles ils exprimaient leurs préoccupations quotidiennes et se transformaient en citoyens lorsqu'ils se mobilisaient sur des sujets d'intérêt général. Cette distinction n'a plus lieu d'être sur les réseaux sociaux, où une opinion personnelle ou un témoignage peuvent facilement se transformer en controverse ouverte et où, inversement, les sujets de société y sont personnalisés en fonction des expériences et des intérêts de chacun.

Une autre conséquence de cet affaiblissement de la frontière entre vies publique et privée est que le partage d'information sur les réseaux sociaux tend à revêtir une dimension identitaire. En effet, lorsque nous diffusons une information sur ces plateformes, nous ne faisons pas que la relayer, nous adoptons également une attitude vis-à-vis d'elle. Cette attitude est explicite lorsque nous écrivons un message pour l'accompagner, ou implicite quand elle s'inscrit dans un flux de publications qui en dit long sur nos centres d'intérêt et nos préférences. Ce que nous partageons contribue à la construction de notre identité numérique, et nous sert également à affirmer notre appartenance à une communauté d'idées, de valeurs ou de pratiques. Cet élément est particulièrement important dans le cadre de la controverse sur les *fake news*, par exemple.

La diffusion de fausses informations sur les réseaux sociaux a pris une telle ampleur ces dernières années qu'elle est devenue un véritable problème de société. Ces *fake news* sont ainsi accusées d'avoir influencé les comportements des électeurs lors des référendums sur le Brexit au Royaume-Uni ou lors de l'élection présidentielle américaine de 2016. Pourtant, si l'augmentation du nombre de fausses informations en circulation est significative ces dernières années², notamment à des fins de propagande politique, leur véritable influence sur les internautes est sujette à débat et leur effet sur les votes semble pour le moins limité (Broockman et Green, 2014; Cardon, 2018). Dans ce contexte, la question de savoir pour quelles raisons les internautes partagent de fausses informations politiques est importante. Ce que nous apprend la sociologie des rumeurs et du complotisme à cet égard, c'est que le partage de fausses informations est aussi une activité sociale qui permet d'entretenir le lien entre les individus (Aldrin, 2005). Les internautes ne croient pas forcément dur comme fer aux rumeurs qu'ils relaient, mais adhèrent à la vision du monde que celles-ci portent en elles. Le partage de fausses informations peut même s'apparenter à une forme de prise de parole politique

2. Une analyse quantitative réalisée par la société Bakamo et portant sur huit millions de liens partagés sur Twitter et Facebook pendant la présidentielle française était par exemple parvenue à la conclusion qu'un quart de ces liens correspondaient à des tentatives de désinformation.

(Taïeb, 2010) : il s'agit dans ce contexte d'affirmer un point de vue à travers une nouvelle qui, même fautive, véhicule une prise de position. Par exemple, dans le cadre de la campagne présidentielle française de 2017, les fausses informations politiques en circulation sur les réseaux sociaux, fortement marquées à l'extrême droite, exprimaient principalement une défiance à l'égard des élites politiques et médiatiques, avec une forte tonalité antisystème et xénophobe (Badouard, 2018).

Le design des espaces de débat

Sur les réseaux sociaux, les prises de parole politiques s'ancrent dans les conversations du quotidien et s'articulent à des logiques de représentation de soi. Le modèle politique porté par ces plateformes est ainsi celui d'une démocratie au quotidien, où la citoyenneté n'est pas une expérience ponctuelle et cérémonieuse, mais bien plus une habitude à la fois banale et familière. Cette conception de la démocratie comme mode de vie est également renforcée par le design de ces plateformes qui facilite la participation politique à travers des applications *push button*. Les *likes* sur Facebook, les *retweets* sur Twitter ou les signatures sur les plateformes de pétitions correspondent à des formes de participation très peu contraignantes, où une opinion peut être exprimée en un clic. Pour leurs détracteurs, elles sont le signe d'un dévoiement de l'engagement politique au profit d'un activisme paresseux et égo-centré, parfois qualifié de slacktivisme ou de clicktivisme. Pour le penseur des technologies Evgeny Morozov (2014), ces pratiques seraient même porteuses d'une idéologie dangereuse pour la démocratie, le « solutionnisme technologique », qui consiste à apporter des solutions techniques à des problèmes sociaux.

Si cette critique s'entend, dans la mesure où il est indéniable que l'engagement en ligne est à la fois souple et flexible, elle repose sur un présupposé lui-même discutable qui veut qu'il existe une corrélation entre « quantité de l'investissement » et « qualité de l'engagement ». L'écosystème du débat public en ligne implique à l'inverse, comme nous le disions plus haut, une conception de la citoyenneté comme une pratique du quotidien, certes peu contraignante, mais pour autant profondément politique. Ces formes de participation *push button* propres à l'univers numérique peuvent même produire des effets inattendus quand elles se font vecteur d'inclusion pour des populations habituellement en marge du débat public, notamment en permettant à celles et ceux qui maîtrisent mal l'écrit de prendre la parole et de s'associer à des mobilisations collectives. Cet élément avait été particulièrement important, par exemple, lors du printemps arabe (Pleyers, 2013).

Un autre élément du design des réseaux sociaux qui influence les dynamiques de participation qui s'y produisent a trait à leur architecture, et notamment à la manière

dont des algorithmes organisent, trient et hiérarchisent les informations qui y circulent. Sur Facebook, par exemple, les informations qui apparaissent sur notre fil d'actualité font l'objet d'un filtrage : parmi l'ensemble des publications de nos contacts, seule une sur cinq y est visible³. Ce filtrage est opéré par l'algorithme de Facebook, EdgeRank, à partir de notre proximité avec les autres utilisateurs du réseau social : plus nous interagissons avec un contact (c'est-à-dire plus nous aimons, commentons et partageons les contenus qu'elle ou il publie), plus l'algorithme nous considère comme proche de ce contact. Ses prochaines publications seront ainsi davantage visibles dans notre fil d'actualité.

Si cette logique est pertinente pour une plateforme de réseau social (donner à voir aux utilisateurs les contenus publiés par les gens dont ils sont proches), elle produit des effets indésirables à partir du moment où un site comme Facebook devient une des portes d'entrée principales vers l'information d'actualité⁴. Dans ce contexte, les contenus d'actualité que nous consommons sont ceux qui sont portés à notre connaissance par nos contacts les plus proches. Or, sociologiquement parlant, ces contacts sont ceux qui sont les plus susceptibles de partager nos opinions. Se produit alors une forme d'enfermement idéologique à travers la formation de « bulles de filtrage », où les informations que nous consultons ne font que nous conforter dans nos convictions. Or, pour que le débat public fonctionne correctement en démocratie, il est nécessaire que nous soyons exposés en tant que citoyens à des arguments contradictoires. Cette nouvelle forme d'enfermement idéologique avait été dénoncée à grand renfort d'éditoriaux lors de la campagne sur le Brexit au Royaume-Uni et de la campagne présidentielle de 2016 aux États-Unis.

Pourtant, cet enfermement n'est pas uniquement lié aux réseaux sociaux. Le Web lui-même a pu être accusé de produire des bulles informationnelles, puisque les sites qui partagent les mêmes orientations ont tendance à se lier entre eux, condamnant ainsi les internautes qui naviguent de lien en lien à être toujours confrontés aux mêmes points de vue (Flichy, 2008). De la même façon, la personnalisation des résultats suite aux requêtes effectuées sur les moteurs de recherche produit un enfermement idéologique, puisque cette personnalisation dépend de nos recherches passées : les sites que nous consultons aujourd'hui sont ceux qui sont proches des sites que nous consultions hier, et qui potentiellement défendent les mêmes positions (Sire, 2015). On

pourrait ajouter à ces deux exemples l'existence de bulles informationnelles hors ligne : nous vivons tous, dans notre quotidien, dans des bulles idéologiques plus ou moins hermétiques, et les médias que nous consommons en disent long sur nos orientations politiques. Pour autant, ce qu'engendrent les algorithmes des moteurs de recherche et des réseaux sociaux, c'est une forme d'automatisation et de personnalisation de cet enfermement idéologique, produisant ainsi une forme de propagande particulièrement insidieuse, qui s'incarne dans les architectures qui font circuler les contenus et non dans les contenus eux-mêmes, s'appuie sur nos propres biais cognitifs et provoque des mécanismes d'autoconviction.

L'exemple des applications *push button* et des algorithmes de tri des informations souligne l'importance du design des espaces de débat. Les réseaux sociaux, les sections commentaires des sites de presse et les forums en tout genre peuvent être interprétés comme des projets politiques exprimés sous des formes technologiques (Badouard, 2014) : ils offrent des opportunités de prise de parole et d'échange aux internautes, et en ce sens les font agir et interagir en fonction de principes et de valeurs que les concepteurs incorporent au cœur même de leur fonctionnement. En ce sens, le potentiel démocratique d'Internet, des plateformes de débat ou des réseaux sociaux dépend moins de la technologie en elle-même que de la manière dont des humains vont penser et concevoir des dispositifs pour faire agir des usages d'une certaine façon (Wright et Street, 2007). Ces dispositifs peuvent également être défaits et rebâti en fonction d'autres principes et d'autres valeurs.

Censure et liberté d'expression

Grâce au succès rencontré par les technologies qu'elles développent, les grandes entreprises du numérique disposent aujourd'hui d'un pouvoir décisif sur nos conduites collectives. En effet, au-delà des sites, des applications et des outils divers qu'elles mettent sur le marché, elles produisent des normes sociales en incitant leurs usagers à adopter de nouveaux comportements et en encadrant la manière dont ces comportements se manifestent. Nous avons, avec Clément Mabi et Guillaume Sire, parlé de « gouvernementalité numérique » pour désigner ce phénomène (Badouard, Mabi et Sire, 2016). La notion faisait directement référence aux travaux de Michel Foucault sur les logiques de gouvernement. L'essence du pouvoir, disait-il, réside dans la capacité dont dispose un individu, un collectif ou une organisation d'imposer un comportement à d'autres individus sans avoir recours à la force (Foucault, 2004). Cette conduite relève parfois d'une proposition : exercer un pouvoir se fait autant par la configuration d'un possible (permettre à quelqu'un de réaliser une action, mais d'une certaine façon) que par l'application d'une contrainte pure

3. www.facebook.com/business/news/News-Feed-FYI-A-Window-Into-News-Feed

4. D'après le Digital News Report 2017 du Reuters Institute, qui étudie le marché de l'information en ligne dans 36 pays différents, les réseaux sociaux sont ainsi devenus la principale source d'information des 18-24 ans, tous pays confondus. Rapport disponible à www.digitalnewsreport.org/

et dure. Un des héritages majeurs du philosophe est de nous avoir montré que pour comprendre le pouvoir, il ne suffit pas de lister ce que des règles interdisent de faire, mais au contraire d'observer la manière dont elles autorisent et balisent nos comportements. De la même manière, les technologies numériques nous permettent de réaliser de nombreuses activités qui étaient hors de notre portée il y a quelques années, mais ce faisant, elles orientent et contraignent la manière dont celles-ci se réalisent, produisant à l'échelle des sociétés de nouvelles normes sociales.

À cette emprise sur les comportements s'ajoute un pouvoir économique et politique sans précédent. Si Internet a indéniablement multiplié les sources d'information, cet état d'« infobésité » ne doit pas masquer l'existence de phénomènes de concentration de l'attention très importants en ligne. Sur le Web, un très petit nombre de sites concentre la grande majorité des visites, alors qu'un très grand nombre de sites sont peu visités, permettant à quelques géants d'acquiescer une part très importante des usages et du trafic sur Internet. Par exemple, Google (qui possède également la plateforme YouTube) a représenté à lui seul 30% du trafic sur Internet en France en 2016, et les cinq premiers fournisseurs de services dans l'Hexagone (Google, Netflix, Facebook, Canal+ et Apple) plus de 55% de celui-ci (Arcep, 2017). Cette position stratégique sur le marché de l'information permet aux géants du Web de bénéficier de « postes de contrôle » (Benkler, 2016) à partir desquels ils peuvent exercer des formes de filtrage et de blocage des contenus. Historiquement, les GAFAM ont toujours défendu une posture de « plombiers » : ils géraient des tuyaux et ne s'intéressaient pas aux informations qui y circulaient. Mais c'est paradoxalement sur injonction de la puissance publique qu'ils se sont mis à filtrer les pages et les propos tenus sur leurs plateformes, notamment pour lutter contre les discours de haine, et, plus tard, contre la propagande djihadiste. Ces injonctions à la régulation ont eu pour conséquence d'engendrer une forme de transfert des pouvoirs de censure des pouvoirs publics élus démocratiquement vers des entreprises privées qui ne rendent pas de comptes à leurs usagers (Badouard, 2017).

La récente controverse sur les *fake news*, que nous avons évoquée plus haut, a mis en lumière ce glissement de pouvoir. Dans un certain nombre de pays, les pouvoirs publics ont entrepris de légiférer afin de limiter la circulation des fausses informations sur les réseaux sociaux, notamment en période de campagne électorale. C'est le cas de la France. Parmi les éléments contenus dans la proposition de loi « de fiabilité et de confiance en l'information », en cours de préparation au moment où nous écrivons, un article particulièrement polémique a trait à la création d'une procédure judiciaire en référé qui permettrait de faire supprimer un contenu, de déréférencer un site ou de fermer un compte en l'espace de 48 heures. Cette mesure suscite un certain

nombre d'inquiétudes quant aux nouvelles formes de censure qu'elle pourrait faire peser sur la liberté d'expression en période électorale, en bloquant la parution potentielle de révélations par des journalistes, ou en limitant les possibilités d'expression politique des citoyens et de la société civile. Par ailleurs, une autre conséquence de cette mesure serait d'accroître la pression sur les plateformes afin de les pousser à réguler davantage les informations sur leurs réseaux, pour éviter d'y être contraints par décision de justice. La mise en place d'une procédure judiciaire en référé pour lutter contre les fausses nouvelles ne fera que les conforter dans l'idée de censurer davantage les propos qui s'expriment sur leurs plateformes, et ceci dans l'opacité la plus complète.

En janvier 2018, la chercheuse Zeynep Tufekci a publié dans le magazine *Wired* un article sur les nouvelles formes de censure qui émergent sur Internet et qui interrogent ce paradoxe apparent : nous vivons aujourd'hui un âge d'or de la liberté d'expression et pourtant le pouvoir de quelques acteurs sur la circulation des idées n'a jamais été aussi fort dans l'histoire. C'est que la censure ne consiste plus à museler les voix qui s'expriment, nous dit-elle, mais bien à interférer sur la visibilité et la fiabilité des informations qui circulent. Le pouvoir des grandes plateformes ne réside pas dans leur capacité à empêcher des idées d'être exprimées, mais à empêcher que ces prises de parole bénéficient d'une audience. « Nous n'avons pas à nous résigner », nous dit-elle en conclusion de son article : « Facebook a 13 ans, Twitter 11 et Google 19. À ce moment de l'histoire de l'industrie automobile, il n'existait ni ceinture de sécurité ni airbags. » (Tufekci, 2018) De nouvelles règles du jeu peuvent donc être imposées aux géants du Web. C'est en tout cas un des défis qui déterminera à quel point le futur de la société de l'information sera ou non démocratique.

Conclusion : de nouveaux enjeux pour l'éducation aux médias

Les mutations du débat public que j'ai rapidement décrites dans cet article appellent à une nouvelle forme d'éducation aux médias, dans laquelle les professionnels des systèmes d'information peuvent jouer un rôle déterminant. Si l'éducation aux médias et à l'information à l'école vise d'abord à enseigner de bonnes pratiques en matière de recherche sur Internet (identifier une source, évaluer la pertinence d'un contenu, distinguer les différents styles journalistiques, etc.), la situation que nous connaissons aujourd'hui appelle à l'apprentissage de nouvelles compétences.

La première est d'ordre économique, afin de décrypter le marché de l'information en ligne et le rôle de la publicité dans les nouvelles formes de promotion des contenus. Le modèle du marketing ciblé adopté par Google et Facebook

et le fonctionnement des régies publicitaires en ligne (notamment celle de Google) ont joué un rôle déterminant dans les phénomènes récents de désinformation comme les *fake news* ou encore la diffusion de propagande étrangère sur les réseaux sociaux. Il semble donc important aujourd'hui de maîtriser leur fonctionnement afin de s'émanciper des contraintes qu'ils font peser sur les usages des internautes.

La deuxième est d'ordre sociotechnique, afin de comprendre le fonctionnement des ressources techniques qui organisent ce marché de l'information et la manière dont ce fonctionnement conforte certains biais sociologiques ou psychologiques chez les internautes. Là encore, les phénomènes d'autoconviction et de bulles informationnelles que j'ai évoqués sont en grande partie dus aux recommandations algorithmiques des réseaux sociaux et des moteurs de recherche. Comprendre le fonctionnement de ces ressources techniques paraît essentiel pour porter un regard critique sur la manière dont elles peuvent flatter des biais cognitifs chez les internautes, comme l'attention sélective (qui fait que nous retenons davantage les informations qui renforcent nos opinions), l'effet Fort (la prolifération de sources documentaires défendant une même vision d'un problème tend à nous convaincre de sa légitimité), ou encore le biais de confirmation (qui veut que nous cherchions inconsciemment à confirmer nos orientations plutôt qu'à les infirmer) (Bronner, 2013).

Enfin, la troisième est davantage épistémologique et vise à apprendre aux élèves et aux étudiants non seulement à s'informer, mais à débattre à partir des informations qu'ils ont

trouvées en ligne. Internet n'a pas rendu les citoyens plus naïfs, plus agressifs ou plus sensibles aux émotions qu'à la raison. En ouvrant le débat public à une grande diversité de prises de parole, il a rendu visibles les différentes manières de voir qui coexistent au sein de la société. Au-delà de l'éducation aux médias et à l'information, une éducation au débat pourrait justement se fonder sur l'apprentissage des différentes formes d'épistémologie, c'est-à-dire des manières dont nous parvenons à produire des connaissances sur le monde, afin de ne pas les confondre.

Les approches pédagogiques par les controverses (Méadel, 2015 ; Badouard, 2015) peuvent nous être utiles dans ce contexte, parce qu'elles incitent les élèves à comprendre, sans les juger, les manières de voir qui s'opposent sur un même sujet de société. Parce qu'à travers des simulations de débats publics, elles invitent à se mettre dans la peau de l'autre et à épouser sa manière de penser, et qu'elles nous révèlent les démarches intellectuelles qui forgent les convictions et nous permettent de porter sur elles un regard à la fois compréhensif et critique. En ce sens, elles se montrent respectueuses d'un principe essentiel d'un débat pluraliste et ouvert, qui consiste à offrir à un interlocuteur la possibilité de nous contredire en lui exposant le raisonnement que nous avons suivi pour forger nos convictions. Le défi qui nous attend pour les années à venir consistera à construire des espaces d'échanges communs qui respectent l'égalité de tous les citoyens à faire entendre leur voix, tout en permettant l'accès à la discussion d'individus et de groupes qui épousent des manières de voir très différentes. L'éducation aux médias et à l'information a un rôle essentiel à jouer pour relever ce défi.

SOURCES CONSULTÉES

- Aldrin, P. (2005). *Sociologie politique des rumeurs*. Paris, France : Presses Universitaires de France.
- Autorité de régulation des communications électroniques et des Postes. (2017). *L'état d'internet en France*. Repéré à www.arcep.fr/uploads/tx_gspublication/rapport-etat-internet-france-2017-mai2017.pdf
- Badouard, R. (2018). *Comment Internet a bouleversé les régimes de construction des opinions ? Le débat public en ligne à l'épreuve des fake news*. Communication présentée au colloque *La démocratie à l'âge de la post-vérité*, Paris, France. Repéré à www.college-de-france.fr/site/pierre-rosanvallon/symposium-2018-02-27-12h00.htm
- Badouard, R. (2017). *Le désenchantement de l'Internet. Désinformation, rumeur et propagande*. Limoges, France : FYP Éditions.
- Badouard, R. (2015). Enseigner les controverses en école de journalisme. *Hermès*, 2015(3), 51-54. Repéré à www.cairn.info/revue-hermes-la-revue-2015-3-page-51.htm
- Badouard, R. (2014). La mise en technologie des projets politiques. Une approche « orientée design » de la participation en ligne. *Participations*, 2014(1), 31-54. doi : 10.3917/parti.008.0031
- Badouard, R., Mabi, C. et Sire, G. (2016). Beyond "Points of Control" : Logics of Digital Governmentality. *Internet Policy Review*, 5(3). doi : 10.14763/2016.3.433
- Benkler, Y. (2016). Degrees of Freedom, Dimensions of Power. *Dædalus*, 145(1), 18-32. doi.org/10.1162/DAED_a_00362
- Breton, P. et Proulx, S. (2002). *L'explosion de la communication à l'aube du XXI^e siècle*. Paris, France : La Découverte.
- Bronner, G. (2013). *La Démocratie des crédules*. Paris, France : Presses universitaires de France.
- Broockman, D. E. et Green, D. P. (2014). Do Online Advertisements Increase Political Candidates' Name Recognition or Favorability? Evidence from Randomized Field Experiments. *Political Behavior*, 36(2), 263-289. Repéré à link.springer.com/article/10.1007/s11109-013-9239-z
- Cardon, D. (2018). *Comment Internet a bouleversé les régimes de construction des opinions ?* Communication présentée au colloque *La démocratie à l'âge de la post-vérité*, Paris, France. Repéré à www.college-de-france.fr/site/pierre-rosanvallon/symposium-2018-02-27-11h00.htm

- Cardon, D. (2015). *À quoi rêvent les algorithmes? Nos vies à l'heure des big data*. Paris, France: Le Seuil.
- Cardon, D. (2013). Dans l'esprit du PageRank. Une enquête sur l'algorithme de Google. *Réseaux*, 2013(1), 63-95. doi: 10.3917/res.177.0063
- Cardon, D. (2010). *La démocratie Internet. Promesses et limites*. Paris, France: Le Seuil.
- Cardon, D. et Levrel, J. (2009). La vigilance participative. Une interprétation de la gouvernance de Wikipédia. *Réseaux*, 2009(2), 51-89. doi: 10.3917/res.154.0051
- Castells, M. (1998). *La société en réseaux. Tome 1: L'ère de l'information*. Paris, France: Fayard.
- Dahlgren, P. (2000). L'espace public et l'internet. Structure, espace et communication. *Réseaux*, 2000(2), 157-186. Repéré à www.cairn.info/revue-reseaux1-2000-2-p-157.htm
- Flichy, P. (2001). *L'imaginaire d'Internet*. Paris, France: La Découverte.
- Flichy, P. (2008). Internet et le débat démocratique. *Réseaux*, 2008(4), 159-185. Repéré à www.cairn.info/revue-reseaux1-2008-4-page-159.html
- Foucault, M. (2004). *Sécurité, Territoire, Population. Cours au Collège de France. 1977-1978*. Paris, France: Gallimard/Le Seuil.
- Greffet, F. et Wojcik, S. (2008). Parler politique en ligne. Une revue des travaux français et anglo-saxons. *Réseaux*, 2008(4), 19-50. doi: 10.3917/res.150.0019
- Highfield, T. (2016). *Social Media and Everyday Politics*. Cambridge, Angleterre: Polity.
- Méadel, C. (2015). Les controverses comme apprentissage. *Hermès*, 2015(3), 45-50. Repéré à www.cairn.info/revue-hermes-la-revue-2015-3-page-45.htm
- Monnoyer-Smith, L. et Wojcik, S. (2012). Technology and the Quality of Public Deliberation: A Comparison Between On and Offline Participation. *International Journal of Electronic Governance*, 5(1), 24-49. doi: 10.1504/IJEG.2012.047443
- Morozov, E. (2014). *Pour tout résoudre, cliquez ici. L'aberration du solutionnisme technologique*. Limoges, France: FYP Éditions.
- Pleyers, G. (2013). Militantisme en réseau. *Réseaux*, 2013(5), 9-21. doi: 10.3917/res.181.0009
- Sire, G. (2015). Cinq questions auxquelles Google n'aura jamais fini de répondre. *Hermès*, 2015(3), 201-208. Repéré à www.cairn.info/revue-hermes-la-revue-2015-3-p-201.htm
- Taïeb, E. (2010). Logiques politiques du conspirationnisme. *Sociologie et sociétés*, 42(2), 265-289. <http://dx.doi.org/10.7202/045364ar>
- Tufekci, Z. (2018). It's the (Democracy-Poisoning) Golden Age of Free Speech. Repéré à www.wired.com/story/free-speech-issue-tech-turmoil-new-censorship/
- Wright, S. et Street, J. (2007). Democracy, Deliberation and Design: The Case of Online Discussion Forums. *New Media & Society*, 9(5), 849-869. doi: 10.1177/1461444807081230

NUMÉRIQUE ET HANDICAP AU CŒUR DE LA RÉINVENTION DES BIBLIOTHÈQUES

Luc Maumet

Consultant accessibilité et inclusion en bibliothèque à l'Accessible Book Consortium
luc.maumet@gmail.com

RÉSUMÉ | ABSTRACT

Alors que les conditions d'accès à l'écrit des personnes en situation de handicap restent très difficiles en France, l'action des bibliothèques en direction de ces publics tient aujourd'hui, par bien des aspects, une place centrale. La prise en compte des besoins de ces 18 % de Français en situation de handicap amène à revoir l'organisation de l'ensemble des services sous le jour de l'accessibilité universelle, mais aussi à promouvoir des offres spécialisées. La révolution numérique ouvre de nouvelles perspectives tant pour les personnes empêchées de lire que pour les autres publics. Ces évolutions constituent une opportunité historique et une possibilité de renouvellement sans précédent pour les bibliothèques qui peuvent y trouver une légitimation concrète de leur utilité à l'ère du numérique.

Digital Resources and Disability at the Heart of Renewed Libraries

While the conditions of access to the written word remain very challenging for the disabled in France, the actions of libraries aimed at this group of users are central. Estimated at about 18% of the population, the needs of French disabled have brought about a reorganisation of all services in order to ensure universal access and to promote specialised services. The digital revolution presents new perspectives, not only for persons for whom reading is a challenge, but for all users. This evolution constitutes a historic opportunity and an unprecedented possibility for libraries to renew themselves and to legitimise their worth and place in the digital age.

Alors que jusqu'en 2000, l'action des bibliothèques françaises en faveur des personnes en situation de handicap se caractérisait par une offre de services extrêmement limitée et, souvent, une mise à l'écart de fait des publics concernés, elle tient aujourd'hui, par bien des aspects, une place centrale dans cette problématique.

Ainsi, le Traité de Marrakech au bénéfice des personnes handicapées est devenu la première exception mondiale au droit d'auteur utilisée par les bibliothèques¹. De même, les évolutions des formats ouverts de livres numériques, notamment le format EPUB, sont portées par les bibliothèques et en particulier les bibliothèques spécialisées dans les services pour les personnes handicapées. Enfin, les besoins spécifiques de ces dernières rejoignent ceux des autres usagers et, souvent, l'expertise de ces usagers particuliers peut constituer un atout précieux pour les bibliothèques en les aidant à redéfinir leur rôle et les modalités de leur action à l'ère du numérique.

Dans ce contexte, les possibilités d'actions des bibliothèques, institutions au service de tous, se voient bouleversées : la prise en compte des besoins de 18 % des Français en situation de handicap amène à revoir l'organisation de

l'ensemble des services sous le jour de l'accessibilité universelle. Ces évolutions constituent une opportunité historique pour les personnes empêchées de lire en raison d'un handicap. Mais elles sont aussi une possibilité de renouvellement sans précédent pour les bibliothèques qui peuvent y trouver une légitimation concrète de leur utilité à l'ère du numérique.

Handicap et bibliothèques : le cas français

La France a vu naître Louis Braille, génial inventeur dont la place au Panthéon témoigne de la trace illustre qu'il a laissée. La première bibliothèque braille au monde a été créée à Paris, en 1886, par Maurice de la Sizeranne. Mais cet élan initial n'a pas été suivi d'effets. En France, les services spécialisés pour les personnes handicapées se sont développés à l'écart du reste des bibliothèques, aboutissant en 2018 à un sous-financement notoire et à une professionnalisation isolée du réseau général des bibliothèques.

L'exemple français, celui d'un pays développé où aucun service national d'envergure pour l'accueil des personnes handicapées en bibliothèque n'a émergé, nous semble riche d'enseignements. La révolution numérique qui ouvre des

1. www.wipo.int/treaties/fr/ip/marrakesh/index.html

perspectives historiques dans le monde entier pour les personnes en situation de handicap est aussi pour la France la possibilité de rattraper son retard en la matière. Nous pensons que de ce point de vue, cette situation particulière peut être éclairante pour nombre d'autres pays.

On souligne souvent, à raison, l'intérêt de rapprocher ces groupes humains dont les difficultés spécifiques d'accès à l'écrit et de fréquentation des bibliothèques gagnent à être considérées dans leur ensemble pour envisager des réponses globales. Philippe Colomb, rendant compte d'une journée d'étude qui abordait la question de l'ensemble des publics empêchés, notait ainsi « combien ce regroupement peut être pertinent et riche d'expériences à partager » (Colomb, 2017).

La question de l'accueil des personnes en situation de handicap en bibliothèque nous semble toutefois mériter une approche spécifique. Les nécessités techniques, mais aussi les cadres juridiques tant nationaux qu'internationaux qui conditionnent l'accueil des personnes empêchées de lire en raison d'un handicap sont si particuliers que leur étude spécifique nous semble féconde. Pour des raisons pratiques, nous désignerons les personnes rencontrant des difficultés d'accès à l'écrit en raison d'un handicap comme personnes « empêchées de lire ». Cette notion regroupe habituellement des catégories bien plus disparates comme les personnes incarcérées, en situation d'illettrisme ou hospitalisées.

Pour la majorité des bibliothécaires en France, l'accueil des personnes en situation de handicap a longtemps été un « hors champ » de l'action professionnelle. Avant 1990, cet accueil souffrait d'une part de l'extrême faiblesse de la proposition de services, et d'autre part d'une mise en réseau balbutiante ou inexistante. En 1988, Annie le Saux évoquait l'accueil des étudiants handicapés en bibliothèque universitaire : « Les efforts, jusqu'à présent, ont le plus souvent été faits à l'échelon local, d'une façon ponctuelle, sans connaissance de ce qui existe ailleurs, en France ou à l'étranger. » Le très faible nombre de publications professionnelles avant 2000 est le reflet de ce désintérêt des bibliothécaires pour l'accueil des personnes en situation de handicap.

De personnes handicapées à personnes en situation de handicap

L'appréhension du handicap en France a cependant largement évolué ces vingt dernières années, passant d'un souhait d'intégration à un réel projet d'inclusion. Cette évolution s'est accompagnée dans le champ bibliothéconomique d'une remise en cause des pratiques antérieures.

Dans son introduction à l'ouvrage *Accessibilité universelle et inclusion en bibliothèque* (Fontaine-Martinelli et Maumet, 2017), Marie-Noëlle Andissac, reprenant le point de vue de

l'anthropologue Charles Gardou (2012), écrit : « L'inclusion sociale se distingue fondamentalement du concept d'intégration. Dans la logique d'intégration, c'est à la personne de s'adapter pour intégrer la société et ses règles, de gommer ses traits culturels et ses différences considérées comme excluants. Le concept d'inclusion inverse le vecteur en demandant cette fois à la société de s'adapter pour intégrer l'ensemble des personnes avec leurs différences. »

Ce basculement est lourd de conséquences pour le positionnement professionnel des bibliothécaires vis-à-vis des personnes en situation de handicap. La bibliothèque ne peut plus renvoyer les personnes empêchées de lire à leurs difficultés personnelles pour justifier l'impossibilité pour ces dernières d'utiliser un service. L'obligation de mise en accessibilité revient à la bibliothèque. C'est ce principe que sous-tend la Convention relative aux droits des personnes handicapées², adoptée en 2006 au siège de l'Organisation des Nations Unies à New York, et la Loi française du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées³. Cette dernière, dite « Loi de 2005 », consacre l'expression « personne en situation de handicap ». Cette expression « met en évidence le fait que ce sont le cadre de vie et l'organisation sociale, du fait de contraintes incompatibles avec les capacités restreintes d'une partie croissante de la population, qui créent le handicap » (Hamonet, 2016). Comme le dit encore l'anthropologue Claude Hamonet, les termes « handicap » et « personnes handicapées » d'apparition relativement récente ont supplanté « infirme », « invalide » ou encore « inadapté ». S'ils ont le mérite d'être moins péjoratifs, ils font toujours de la déficience de la personne concernée la cause des difficultés qu'elle rencontre. A contrario, l'usage de l'expression « personne en situation de handicap » permet de souligner que si la personne rencontre des difficultés, c'est parce que l'environnement auquel elle est confrontée est inadapté.

On considère donc que la difficulté d'accès aux services d'une bibliothèque n'est plus le fait de la personne handicapée dont les déficiences seraient la cause de son empêchement, mais bien d'un défaut d'organisation de l'institution elle-même qui ne permet pas à un individu dans une situation donnée de bénéficier correctement des services par ailleurs accessibles à d'autres catégories de la population, les « valides ». On considérera ainsi que si une personne en fauteuil roulant ne peut pas accéder à une bibliothèque publique, ce n'est pas parce que son handicap l'empêche de monter un escalier, mais bien parce que les personnes responsables n'ont pas prévu les adaptations

2. www.un.org/french/disabilities/default.asp?id=1413

3. www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT00000809647&categorieLien=id

nécessaires, soit dans cet exemple l'existence d'ascenseurs ou de rampes d'accès.

La notion de « personne en situation de handicap », moins essentialisante, permet aussi d'envisager de nouvelles catégories dérivées de la population générale, lorsque cette dernière est confrontée à un handicap « temporaire ». Une personne devant se déplacer avec une poussette, par exemple, sera temporairement en situation de handicap pour accéder à certaines bibliothèques dont les portes d'entrée n'ont pas été prévues à cet effet. Pour Claude Hamonet (2016) : « Le concept de situation de handicap a aussi pour avantage de ne plus faire de distinction ségrégationniste entre les valides et les autres. » Il demande aux bibliothécaires de considérer les personnes handicapées moins comme une minorité aux caractéristiques exotiques que comme une composante de l'humanité et, évidemment, comme des usagers potentiels des services proposés en bibliothèque.

La Loi de 2005 qui consacre la notion de « situation de handicap » pousse les bibliothécaires à aller au-delà de l'apitoiement sincère qu'ils peuvent ressentir pour les personnes qui ne peuvent bénéficier pleinement des services des bibliothèques, et à repenser en professionnels leur organisation pour rendre ces services pleinement accessibles à tous. Cette même loi introduit la notion centrale de chaîne de l'accessibilité, qui impose aux bibliothécaires de concevoir des parcours sans rupture ni obstacle pour les personnes en situation de handicap. Présentant le cadre légal français, Vanessa van Atten (2017) souligne ainsi : « La chaîne de l'accessibilité s'applique [...] aux espaces ouverts au public : de l'entrée de la bibliothèque à la banque d'accueil, les rayonnages, les espaces de lecture et de consultation, les espaces d'animation, les accès aux niveaux supérieurs ou inférieurs ainsi que les sanitaires. » Le législateur demande donc aux bibliothécaires d'envisager l'accessibilité des services pour les personnes en situation de handicap, moins sous la forme d'outils de compensation ponctuellement destinés à réparer un dysfonctionnement, que sous l'angle des usages en privilégiant des démarches aboutissant à une accessibilité complète. Ce n'est qu'en considérant les services sous l'angle de l'accessibilité universelle que les bibliothécaires des bibliothèques publiques peuvent envisager de construire des chaînes d'usage pleinement accessibles.

La prise en considération des publics empêchés en bibliothèques renouvelée par un nouveau contexte législatif et une évolution de la notion même de handicap s'accompagne aussi d'une meilleure prise en considération des données démographiques. La survenue du handicap n'est ainsi plus considérée comme étant exceptionnelle. Pour l'INSEE, douze millions de Français sont en situation de handicap, soit 18 % de la population générale. Si l'on prend une définition plus large du handicap comme « reconnu administrativement ou ayant un fort impact dans la vie

quotidienne », ce sont 26 % des Français qui sont concernés (Van Atten, 2017).

Les personnes empêchées de lire constituent donc une part notable des usagers potentiels des bibliothèques. La caractéristique commune de l'empêchement de lire recouvre toutefois des difficultés très diverses : difficultés d'accès, difficultés de compréhension, difficultés de communication avec le personnel ou les autres usagers, difficultés d'accès aux documents... Ces différents problèmes se cumulent souvent pour engendrer d'autres types de freins à un bon usage des bibliothèques.

Des services contraints par les limitations techniques

Nous l'avons dit, la prise en considération des besoins des personnes en situation de handicap a longtemps été limitée dans le réseau des bibliothèques publiques françaises. Cela s'explique par la conception même de la fonction de bibliothécaire, mais aussi par un grand nombre de limitations techniques. À l'ère analogique, la mise à disposition des formes alternatives du livre accessibles aux personnes empêchées était extrêmement coûteuse. Il nous semble intéressant de nous pencher sur les modes d'organisation qui prévalaient en ce temps-là, car ils conditionnent encore très largement les modes d'accueil des personnes en situation de handicap en bibliothèque aujourd'hui.

Le livre audio en est un bon exemple. Cette modalité spécifique d'accès à l'écrit est très utile pour de nombreuses personnes en situation de handicap. Les livres audio sont évidemment utilisés par les personnes aveugles et malvoyantes, mais aussi par les personnes dyslexiques ou rencontrant d'autres troubles cognitifs, ainsi que par les personnes confrontées à un handicap moteur qui rend la manipulation d'un livre papier difficile, voire impossible. La production commerciale de livres audio encore aujourd'hui très faible amène ces personnes à avoir recours aux services des bibliothèques spécialisées qui produisent elle-même des livres sonores pour les besoins de leurs services.

L'exception handicap en France

La production de livres spécifiquement adaptés aux besoins des personnes empêchées de lire en raison d'un handicap se fait en France dans le cadre d'exceptions introduites dans le Code de la propriété intellectuelle par la Loi n° 2006-961 du 1^{er} août 2006 relative au droit d'auteur et aux droits voisins dans la société de l'information⁴. Ce cadre légal est communément appelé « exception handicap ». Il prévoit

4. www.culture.gouv.fr/Thematiques/Livre-et-Lecture/Economie-du-livre/Exception-handicap-au-droit-d-auteur/Principes-de-l-exception

que des structures dûment agréées, souvent des bibliothèques spécialisées, bénéficient d'une exception générale au droit d'auteur et aux droits voisins. En pratique, cela leur permet de produire des versions alternatives des livres imprimés, en audio par exemple, et de les distribuer aux personnes concernées.

Les livres audio produits dans le cadre de l'exception handicap avant l'avènement du CD et de l'enregistrement numérique étaient très lourds à dupliquer. Le support le plus pratique, la cassette, comportait d'importantes limitations. La plus importante bibliothèque de livres audio en France, celle de l'association Valentin Haüy, proposait jusqu'en 2006 une collection de 7 000 titres⁵ seulement disponibles en trois exemplaires. La lourdeur de gestion d'une collection de livres audio dont chaque titre comportait en moyenne huit cassettes explique ce faible degré de développement. Les bibliothécaires des bibliothèques publiques ne pouvaient faire bénéficier leurs usagers de cette collection, alors exceptionnelle. La seule possibilité qui leur était offerte était de renvoyer les usagers potentiels vers la médiathèque de l'association Valentin Haüy.

Ce mode d'organisation en silo ne permettait pas aux bibliothécaires, qui n'interagissaient ni avec les catégories d'usagers concernés ni avec les solutions spécifiques auxquelles ces derniers peuvent avoir recours pour lire, de devenir familiers avec les besoins spécifiques de ces publics. En conséquence, ils restaient étrangers ou, à tout le moins, fortement éloignés de cette problématique.

Pour les bibliothécaires qui décidaient de travailler avec leurs propres collections de livres audio, la faible importance de ces collections était la cause de services à l'ambition très limitée. Les quelques centaines de titres, plus rarement quelques milliers, mais aussi la nature des titres proposés, presque exclusivement des fictions, ne permettaient pas aux bibliothèques de répondre correctement aux demandes des personnes empêchées de lire.

L'exemple du braille

Si les limitations induites par les conditions de production et de diffusion qui ont longtemps prévalu pour le livre audio nous semblent éclairantes, elles sont encore plus frappantes quand on s'intéresse à d'autres modalités d'accès à l'écrit pour lesquelles le nombre d'utilisateurs potentiels est plus faible. Le braille en est un parfait exemple.

La lecture en braille serait pratiquée en France par 7 000 personnes⁶. Pour chaque membre de ce groupe très restreint, cette modalité d'accès à l'écrit est d'une importance capitale. Le braille constitue en effet la seule forme directe de

lecture à la disposition des personnes aveugles ou malvoyantes. Il joue donc un rôle central dans l'éducation des personnes déficientes visuelles. Envisager la scolarisation d'un enfant aveugle sans braille reviendrait tout simplement à une forme d'éducation sans écrit. Le braille est aussi un facteur puissant d'insertion professionnelle : alors que les personnes aveugles et malvoyantes sont confrontées à un chômage très supérieur à celui de la population générale, la très grande majorité de celles et ceux qui travaillent maîtrisent le braille (Chazal, 2014).

La production et la diffusion des livres en braille relèvent de circuits très spécialisés, en raison principalement de sa faible utilisation en France. Quelques bibliothèques publiques proposent des collections et la médiathèque de l'association Valentin Haüy, à Paris, dispose d'une collection de plusieurs dizaines de milliers de titres qui sont proposés par voie postale. Les usagers du braille sont de fait mis à l'écart de la grande majorité des collections. À l'exception de structures très engagées comme par exemple la médiathèque José-Cabanis à Toulouse, la médiathèque Anne Fontaine à Antony ou la médiathèque des Champs libres à Rennes, l'offre en braille dans la plupart des autres bibliothèques est très limitée, voire inexistante.

La très faible pratique du braille en France justifie que la plupart des bibliothèques publiques ne proposent pas de collections dans ce format. Mais nous entendons insister ici sur les conséquences très négatives pour les brailleuses de cette mise à l'écart. Les personnes aveugles et malvoyantes qui ont recours à ce mode de lecture seront par exemple beaucoup moins enclines à fréquenter les animations de leur bibliothèque municipale locale, qui pourtant dans bien des cas sont accessibles, car elles ne considèrent pas la bibliothèque publique comme « leur » bibliothèque.

Ainsi, les modalités techniques de distribution des documents ont des conséquences évidentes sur la fréquentation des bibliothèques. Mais les bibliothécaires qui ne sont pas en contact avec ces catégories de publics peinent à développer leur expertise en la matière, et la disponibilité des livres en braille reste extraordinairement faible par rapport à celle des livres imprimés, et très loin de pouvoir répondre à la demande.

La famine de livres

Cette situation qui voit une part notable de la population ne pas pouvoir accéder dans des conditions correctes à des livres dans le format dont elles ont besoin a été désignée par de nombreuses organisations comme « la famine de livres » (*book famine*⁷). On parle de famine, car des personnes expriment un besoin très fort que les ressources ne

5. www.avh.asso.fr/fr/archives-des-rapports-annuels

6. www.brailenet.org/colloques/Bnet2000/actes/duchateau.htm

7. <https://benetech.org/ratify-marrakesh-treaty-end-book-famine/>

permettent pas de satisfaire. L'Union Mondiale des Aveugles estime ainsi que moins de 5% des livres publiés dans le monde sont disponibles dans des formats accessibles aux personnes aveugles ou malvoyantes⁸.

Cette situation est évidemment bien plus grave dans les pays en voie de développement, mais la France devrait appeler à notre sens à une réaction très forte des bibliothécaires. Un déficit technique a ainsi entraîné un déficit de développement et de diffusion des modalités spécifiques de médiation et d'accueil des personnes empêchées de lire. Les services pour les personnes en situation de handicap ont longtemps été considérés comme ne relevant pas du travail ordinaire des bibliothécaires. Plusieurs bibliothèques publiques, déjà citées, ont néanmoins fait exception. Mais leur action est longtemps restée une anomalie dans le champ général des bibliothèques et la diffusion des bonnes pratiques qu'elles ont pu élaborer est restée bloquée par un déficit technique, mais aussi par un déficit de moyens.

La révolution numérique

Les technologies numériques ont constitué un progrès extraordinaire pour les conditions générales d'accès à l'écrit des personnes empêchées de lire. Par exemple, en permettant la duplication à l'infini d'un document audio sans déperdition de qualité, le numérique a permis un développement sans précédent de cette forme de lecture. Jusque-là, les plus importantes bibliothèques spécialisées françaises ne proposaient au mieux que quelques milliers de titres pour les livres audio, qui, nous l'avons vu avec l'exemple de l'association Valentin Haüy, n'étaient disponibles que dans un nombre très limité d'exemplaires. L'arrivée du numérique a vu les capacités de production de livres audio des bibliothèques spécialisées augmenter très rapidement, d'une part en permettant aux personnes bénévoles qui travaillent dans le cadre de l'exception handicap de disposer avec leurs ordinateurs personnels de toute la technologie nécessaire pour produire et diffuser des livres audio de qualité, et d'autre part en autorisant la duplication sans limite des documents. La notion d'exemplaire n'a plus aucun sens dans ce nouveau contexte technique, les bibliothèques pouvant par exemple graver à la demande les CD. Mais c'est surtout avec les offres en téléchargement que les bénéfices de la transition numérique sont pleinement recueillis.

La Bibliothèque Numérique Francophone Accessible⁹, Éole de la médiathèque Valentin Haüy¹⁰ et le Serveur National de l'Association des donneurs de voix¹¹ proposent tous trois

des collections très importantes de livres audio. On estime qu'à elles trois ces institutions mettent à la disposition des lecteurs concernés plus de 50 000 titres différents en livres audio.

Les changements radicaux induits par le numérique sur les conditions de distribution du livre audio produit dans le cadre de l'exception handicap permettent aujourd'hui aux associations spécialisées d'ouvrir leurs services aux bibliothèques publiques. Les bibliothèques numériques spécialisées proposent ainsi aux bibliothèques municipales et universitaires des accès en téléchargement qui autorisent ces dernières à diffuser les titres concernés aux personnes en situation de handicap. Ces offres rencontrent un relatif succès. L'association Valentin Haüy est connectée à un réseau de 109 bibliothèques publiques partenaires qui diffusent ses collections de livres audio. De la même façon, l'association Brailletnet¹², l'Association des Donneurs de Voix ou le Groupement des Intellectuels Aveugles ou Amblyopes¹³ ont tous des relais en bibliothèque publique. Néanmoins, ces partenariats ne concernent qu'une faible minorité de bibliothèques. Le rapprochement récent entre les réseaux associatifs spécialisés et le réseau des bibliothèques publiques peut expliquer ce retard. On peut aussi penser que la professionnalisation très tardive des bibliothèques associatives et leur développement hors du réseau des bibliothèques publiques compliquent aujourd'hui encore ce rapprochement.

Le braille numérique

La révolution numérique a eu un impact plus important encore sur les conditions de production et de diffusion du braille. La demande très faible a longtemps induit une production annuelle de nouveaux titres très limitée et malaisée à répondre à la demande des publics concernés. Les brailistes sont peu nombreux en France, mais n'en ont pas moins des besoins et des goûts aussi divers que les autres usagers. La production annuelle de livres en braille n'était évidemment pas à même de répondre à leur demande.

La généralisation dans l'éducation des jeunes brailistes des ordinateurs à affichage braille a ouvert des possibilités nouvelles en termes de lecture. La question n'est plus d'avoir accès à un document, mais bien aux fichiers correspondant à un livre que l'on veut lire sur l'afficheur en braille éphémère. Dans le même temps, la loi française a évolué pour imposer aux éditeurs de transmettre aux structures produisant des livres en braille les fichiers ayant servi à l'édition des œuvres originales. Cela permet à la production du braille de se connecter à la chaîne générale de l'édition. Les

8. www.worldblindunion.org/French/News/Pages/Des-millions-de-personnes-n'ont-pas-acc%C3%A8s-aux-livres-et-mat%C3%A9riels-imprim%C3%A9s-.aspx

9. <http://www.bnfa.fr/>

10. <http://eole.avh.asso.fr/>

11. <http://www.advbs.fr/>

12. www.brailletnet.org/

13. www.giaa.org/

pratiques antérieures à ce changement législatif consistaient à scanner les livres papier pour produire les fichiers nécessaires. Ce traitement nécessitait de fastidieuses opérations de relecture et de mise en forme qui ne sont plus nécessaires aujourd'hui.

Le numérique a donc fait évoluer très favorablement les conditions de production et de diffusion du braille. Toutefois, l'obstacle de la rareté documentaire levé, il reste pour les bibliothécaires des bibliothèques publiques à acquérir une certaine familiarité avec les nouvelles solutions pour être capable de les promouvoir ou, à tout le moins, d'intégrer ces nouvelles pratiques dans le quotidien des bibliothèques. Cela n'est pas sans poser un certain nombre de difficultés, sur lesquelles nous reviendrons.

L'évolution du livre audio

La révolution numérique a aussi largement modifié les conditions de production et de distribution commerciale des livres audio. Avec la diffusion sans cesse croissante des smartphones, la dématérialisation du livre sonore est aujourd'hui une réalité pour bon nombre d'utilisateurs. Cependant, peu de bibliothèques publiques françaises font actuellement la promotion de solutions de lecture en ligne de livres audio. Le prêt numérique en bibliothèque ne permet pas encore, par exemple, d'accéder à une collection de livres sonores. L'offre de livres audio du commerce en bibliothèque publique repose encore beaucoup sur des collections de CD, alors que les pratiques de la population générale basculent de plus en plus vers des usages dématérialisés. De surcroît, en dépit d'un intérêt croissant, le catalogue francophone de livres sonores plafonne à 6 000 références (Oury, 2017).

Les bibliothèques publiques ne disposent donc pas encore de la solution technique qui pourrait leur permettre de proposer aux personnes empêchées de lire des livres audio du commerce sous forme dématérialisée. Dans les pays anglo-saxons, l'entreprise Overdrive, qui appartient au groupe Rakuten, propose aux bibliothèques publiques une solution de distribution du livre audio. Il n'existe pas à notre connaissance d'équivalent en France et l'offre dématérialisée de livres audio pour les personnes empêchées de lire repose encore sur les initiatives associatives dans le cadre de l'exception handicap.

Les solutions à la disposition des bibliothécaires pour offrir de meilleurs services aux personnes en situation de handicap sont également limitées par la disponibilité même de services numériques en bibliothèque publique. Les bibliothèques qui ne sont pas en capacité de fournir un accès en ligne à des collections de livres audio pour les utilisateurs classiques ne le sont évidemment pas non plus pour les ouvrages destinés aux personnes empêchées de lire. De ce point de vue, les besoins des personnes en situation de

handicap et ceux des autres usagers se sont beaucoup rapprochés dans le contexte numérique. C'est une chance pour les bibliothécaires qui voudraient travailler sur la question de l'accès à l'écrit des publics empêchés, car ils peuvent la lier à la problématique plus générale de l'accès à la culture en bibliothèque pour la population générale à l'ère numérique. Dans un contexte où les besoins des personnes handicapées convergent avec ceux des autres usagers, leur prise en compte en est grandement facilitée.

Mais le vrai bouleversement apporté par l'arrivée des technologies numériques nous semble être la diffusion même du livre numérique. Aujourd'hui largement répandue parmi les utilisateurs classiques, la lecture en numérique offre aux personnes empêchées de lire des possibilités sans précédent. Sous réserve qu'aucun DRM ne vienne obérer son accessibilité, un livre numérique en EPUB peut par exemple être lu en braille éphémère avec un afficheur braille¹⁴. Une personne dyslexique pourra ouvrir le même EPUB dans un logiciel spécialisé et modifier sa mise en page, ou encore l'écouter par l'intermédiaire d'une voix de synthèse. Il en va de même pour un livre numérique dans un environnement clos comme ceux d'Apple ou d'Amazon. Le lecteur braille peut brancher son dispositif d'affichage spécifique et lire le texte numérique du bout des doigts. Il lui est également possible d'écouter le texte lu par une voix de synthèse, et, dans une certaine mesure, d'apporter des adaptations spécifiques à l'affichage.

Dans le nouveau contexte de diffusion du livre numérique, les personnes empêchées de lire peuvent avoir recours aux mêmes outils et solutions que la population générale, mais à l'aide d'interfaces spécifiques : l'écoute du texte en voix de synthèse, la lecture sur un afficheur braille ou sur un écran avec un paramétrage spécifique.

Le traité de Marrakech

Le traité de Marrakech, adopté le 27 juin 2013, fait partie des traités internationaux sur le droit d'auteur administrés par l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle. Il prend acte des possibilités nouvelles ouvertes par l'ère numérique pour les bibliothèques œuvrant pour l'accès à l'écrit des personnes empêchées de lire.

Ce traité autorise la production de versions accessibles des livres du commerce quand elle n'existe pas déjà. Beaucoup de législations nationales prévoyaient déjà cette possibilité, comme en France pour les structures bénéficiant de l'exception handicap. Le traité de Marrakech va plus loin en ouvrant cette possibilité à toutes les bibliothèques, dans le respect de certaines règles. De surcroît, il autorise de nouvelles possibilités de coopération au niveau mondial.

14. www.edrlab.org/accessibility/

Mais c'est surtout en rendant légaux les échanges transfrontaliers de livres accessibles que le traité de Marrakech innove. Pour la première fois, une exception mondiale au droit d'auteur a été instituée en faveur des bibliothèques. Ces dernières ont joué un rôle central dans l'adoption du traité, tout comme l'IFLA, ainsi que l'Union Mondiale des Aveugles, qui fait campagne pour la ratification universelle du traité¹⁵.

L'implémentation pratique du traité de Marrakech est aujourd'hui portée très largement par les bibliothèques publiques. L'engagement de l'IFLA au sein de l'Accessible Book Consortium en est un parfait exemple. ABC, consortium public/privé porté par l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle travaille à l'implémentation concrète du traité de Marrakech en proposant notamment une plateforme d'échange de livres. Le Global Book Service propose un catalogue de 370 000 livres accessibles (en audio ou dans divers formats numériques texte) que les bibliothèques participantes peuvent télécharger.

Ne nous y trompons pas : s'il est bien question ici d'accès à l'écrit des personnes en situation de handicap, l'enjeu central est plus largement la question, maintenant fondamentale pour les bibliothèques publiques, du copyright à l'ère numérique. L'engagement politique, via l'IFLA, de l'ensemble des bibliothèques aux côtés des institutions spécialisées dans l'accès à l'écrit des personnes en situation de handicap est un marqueur très fort des changements en cours : les difficultés rencontrées par les personnes empêchées de lire et les solutions que l'on peut y apporter en bibliothèque ne sont que l'une des facettes de l'action d'ensemble que les bibliothécaires doivent mener pour redéfinir leur action à l'ère du numérique et de la dématérialisation. C'est une bonne nouvelle pour les publics en situation de handicap, qui voient enfin l'ensemble de la communauté des bibliothécaires travailler à leur service, mais aussi pour les bibliothécaires qui trouvent là un élément de légitimation, voire de redéfinition de leur action à l'ère de l'internet.

Penser l'accessibilité universelle

Le nouveau cadre légal, les nouvelles possibilités techniques, le rapprochement en cours des bibliothèques publiques et des bibliothèques spécialisées : autant d'éléments qui devraient contribuer dans les temps prochains à faire évoluer très favorablement l'accueil des personnes en situation de handicap en France.

Nous sommes d'autant plus optimiste que les problèmes spécifiques auxquels sont confrontées les personnes empêchées de lire dans leur fréquentation des bibliothèques sont des problèmes qu'elles partagent maintenant avec la

population générale : la bibliothèque a-t-elle investi le champ du numérique, ou laisse-t-elle cela à d'autres acteurs ? Les ressources proposées pourront-elles être lues sur l'appareil de mon choix ? Les DRM vont-ils autoriser l'usage que je souhaite faire d'un document numérique ? Les bibliothécaires auront-ils les compétences techniques pour m'accompagner ?

La démarche d'accessibilité universelle, qui consiste à prendre en considération l'ensemble des besoins et des possibilités techniques dès la conception des services, nous semble la seule à même de pouvoir créer des services de qualité dans ce contexte numérique. Cette réflexion centrée sur l'usager et le confort d'usage profite à l'ensemble des usagers, car elle embrasse toutes les particularités pour proposer des services susceptibles de répondre aux besoins du plus grand nombre. Il appartient maintenant aux bibliothécaires de trouver les modalités de la poursuite de leur mission à l'ère numérique.

La question centrale de la médiation

Nous l'avons dit, outre des propositions répondant techniquement à leurs besoins, les personnes en situation de handicap ont besoin d'un soutien important de la part des bibliothécaires. Qu'elle porte sur les techniques spécifiques d'accès à l'écrit ou sur les ressources elles-mêmes, l'expertise sur ces sujets est si peu disponible qu'elle a une très grande valeur pour les personnes empêchées de lire. La grande majorité des utilisateurs potentiels de formes alternatives du livre ignorent encore jusqu'à leur existence : les bibliothécaires peuvent jouer un rôle essentiel auprès de ces publics. Si une solution comme le format Daisy, par exemple, est pleinement opérationnelle, sa sous-utilisation témoigne d'un important déficit de notoriété auprès des personnes potentiellement concernées.

Toutes les bibliothèques qui offrent une médiation de qualité adaptée aux besoins des personnes en situation de handicap rencontrent un très grand succès. Cette nouvelle approche, centrée sur la médiation en contexte numérique et s'appuyant sur une très forte expertise des bibliothécaires, nous semble être l'une des pistes possibles de renouvellement ou de prolongement de l'action des bibliothèques dans un monde de ressources dématérialisées. Reste à savoir comment, confrontés à une baisse massive des moyens à leur disposition, les bibliothèques seront en mesure de faire leur ces nouvelles missions.

Les personnes empêchées de lire ou plus généralement en situation de handicap sont en tout cas là pour témoigner du rôle essentiel des bibliothécaires et des possibilités extraordinaires dont la révolution numérique est porteuse, quand les bibliothèques s'en emparent.

15. www.worldblindunion.org/French/Our-work/our-priorities/Pages/Traite-de-Marrakech-Campagne-Droit-a-la-Lecture.aspx

SOURCES CONSULTÉES

Van Atten, V. (2017). Améliorer l'accès au livre et à la lecture. *Bulletin des bibliothèques de France*, 2017(11), 8-15. Repéré à <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2017-11-0008-001>

Chazal, P. (2014). *Témoignages de travailleurs aveugles*. Paris, France: Le Cherche midi.

Colomb, P. (2017). Améliorer l'accès au livre et à la lecture pour les publics empêchés : dispositifs et retours d'expérience. Journée à la médiathèque Françoise Sagan (Paris 10^e) - 25 janvier 2017. Repéré à bbf.enssib.fr/tour-d-horizon/ameliorer-l-acces-au-livre-et-a-la-lecture-pour-les-publics-empeches-dispositifs-et-retours-d-experience_67462

Fontaine-Martinelli, F. et Maumet, L. (dir.). (2017). *Accessibilité universelle et inclusion en bibliothèque*. Paris, France: Association des Bibliothécaires de France.

Gardou, C. (2012). *La société inclusive, parlons-en! Il n'y a pas de vie minuscule*. Toulouse, France: Érès.

Hamonet, C. (2016). *Les personnes en situation de handicap*. Paris, France: Presses Universitaires de France.

Le Saux, A. (1988). Portes ouvertes aux handicapés. *Bulletin des bibliothèques de France*, 1988(4), 321-325. Repéré à bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1988-04-0321-003

Oury, A. (2017). Un modèle « type PNB » pour les livres audio en bibliothèque. Repéré à www.actualitte.com/article/monde-edition/un-modele-type-pnb-pour-les-livres-audio-en-bibliotheque/85759



La classification Dewey simplifiée et illustrée.

Biblio Visuel, une signalisation illustrée sur affiches pour les bibliothèques des enfants.

Simplifiez-vous la vie; adoptez Biblio Visuel, la seule classification visuelle des livres pour enfants, conforme à la classification décimale Dewey.



Une signalisation illustrée pour votre bibliothèque

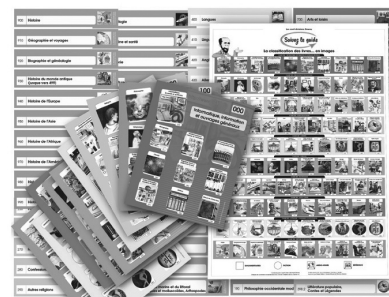
23^e ÉDITION DEWEY

La classification Dewey en couleurs et en images... pour faciliter le repérage des livres. Simples et efficaces... des outils indispensables !

Une grande affiche glacée des 100 divisions Dewey

10 affiches des classes principales pour les rayonnages

105 affichettes de rebord de tablette



Simple, illustrée, efficace !

BiblioExpert enr.

10195, rue Garnier, Montréal (Québec) CANADA H2C 3B8
Téléphone : **514 703-7598** • Télécopieur : 514 635-6044
info@biblioexpert.com • www.biblioexpert.com

WIKIPÉDIA COMME OUTIL DE VALORISATION ET DE MÉDIATION EN MILIEU ARCHIVISTIQUE ? RETOUR D'EXPÉRIENCE AUX ARCHIVES DE L'ÉTAT DE NEUCHÂTEL

Géraldine Galfetti, archiviste

Christine Rodeschini, archiviste cantonale adjointe

Archives de l'État de Neuchâtel

oan@ne.ch

RÉSUMÉ | ABSTRACT

En plus d'utiliser des moyens traditionnels de diffusion et de mise en valeur, les Archives de l'État de Neuchâtel (Suisse) contribuent depuis 2015 à Wikipédia pour faire connaître leurs fonds d'archives. Cet article présente l'expérience de la Wikipédienne en résidence avec des exemples concrets qui illustrent l'intérêt de cette démarche pour les AEN et ouvrent sur les perspectives d'évolution de cette participation.

Wikipedia as a Tool for the Enhancement and Mediation in Archival Settings? The Case of the Archives de l'État de Neuchâtel

In addition to the more traditional means of dissemination and enhancement, the Archives de l'État de Neuchâtel (AEN) in Switzerland has been using Wikipedia since 2015 to promote its archival holdings. Using examples to highlight the process used by the AEN, this article describes the experience of the "in-house Wikipedian" and demonstrates how this type of collaboration could grow and evolve.

Introduction

Une institution telle que les archives d'un canton suisse a-t-elle sa place dans Wikipédia ? Du point de vue de ses missions, ce projet répond-il aux objectifs de l'institution ? Pourquoi choisir de se lancer dans Wikipédia et comment mettre en place ce projet ? Enfin, de quelle manière le travail dans Wikipédia bouscule-t-il les habitudes de travail des archivistes ? Nous allons tenter de répondre à ces questions en décrivant l'expérience de participation des Archives de l'État de Neuchâtel (AEN) à l'encyclopédie en ligne Wikipédia.

Les AEN, dans leur volonté de mettre en valeur leurs fonds et d'atteindre un plus large public, ont choisi de participer activement à Wikipédia, faisant leur les idées largement partagées par les membres de la communauté de l'information documentaire : « L'un des principes de la communication numérique est d'être présent là où se trouvent les usagers. » (Pouchot et Peregrina, 2015) Et comme le disent Boudreau, Daveau et Giuliano (2016) : « Wikipédia est positionné de façon constante comme l'un des dix sites les plus consultés dans le monde, il est très utilisé par les

étudiants et les chercheurs. Il est donc cohérent de penser qu'il peut servir de porte d'entrée pour accéder aux fonds d'archives. »

Nous allons présenter les choix opérés par les AEN dans l'ensemble des projets qu'ils ont menés dans Wikipédia, ainsi que les bénéfices que notre institution en a retirés.

Les Archives de l'État de Neuchâtel¹ (AEN)

Les AEN sont l'institution responsable de la collecte, de la conservation, de la communication et de la mise en valeur des archives pour le canton de Neuchâtel, en Suisse. Leur existence, attestée dès la fin du XIV^e siècle, remonte cependant aux origines de la seigneurie de Neuchâtel, puisque le

1. Strictement, les « archives de l'État de Neuchâtel » correspondent à l'ensemble des fonds d'archives, tandis que l'entité administrative qui en a la responsabilité est « l'office des archives de l'État de Neuchâtel ». Par simplification, nous utilisons l'appellation commune « Archives de l'État » pour désigner tant l'entité administrative que les fonds qu'elle conserve.

plus ancien document conservé date de 1143. Les AEN sont de fait le témoin de la continuité administrative du Pays de Neuchâtel: elles assurent la sécurité juridique de l'État et constituent la mémoire historique de la communauté neuchâteloise.

Si la mission des AEN porte avant tout sur les documents issus de l'activité de l'État (les archives publiques), ces dernières collectent également les documents privés d'intérêt national ou régional (familles ou personnalités, entreprises, associations, églises) concernant l'histoire du canton de Neuchâtel. Elles conservent ainsi actuellement près de douze kilomètres linéaires d'archives répartis sur plusieurs sites et gèrent une bibliothèque administrative et historique. Pour mener à bien ces activités, les AEN comptent huit collaborateurs.

Les AEN sont ouvertes au public, tant aux membres de l'administration qu'aux administrés et aux chercheurs, professionnels ou amateurs. Les collaborateurs ont à cœur de faciliter l'accès aux données et aux documents archivés, afin que tous les publics puissent trouver facilement les informations qui y sont conservées. Chaque jour, les AEN accueillent et orientent en moyenne une dizaine de chercheurs. En 2016, on a comptabilisé plus de huit cents visites (Département de la justice, de la sécurité et de la culture, 2017). Les archivistes répondent aussi à de nombreuses questions par courriel pour orienter les chercheurs et leur fournir renseignements et pistes de recherche.

La mission des AEN est inscrite dans la loi régissant leurs activités, la Loi sur l'archivage (LArch²), révisée en 2011. Le règlement qui l'accompagne (RLArch) mentionne au chapitre 4, article 18, le fait que les AEN doivent porter à la connaissance d'un large public l'existence des fonds, et spécifie pour la mise en valeur, au chapitre 5, article 26: «L'office [...] veille à la mise en valeur des archives dont il a la charge, en particulier par le biais de publications, de dossiers documentaires, d'expositions ou d'autres manifestations³.» Pour réaliser cette mission, les AEN recourent aux méthodes classiques de communication et de mise en valeur, notamment la publication d'articles scientifiques, les visites guidées et les expositions. Elles prêtent aussi des pièces à d'autres institutions patrimoniales neuchâteloises et suisses, notamment des musées, dans le cadre d'expositions ou de publications.

Une base de données en ligne, via le portail des archives neuchâteloises⁴ (PAN), permet de donner accès aux inventaires et à une partie des fonds numérisés. Ce portail est une plateforme partagée avec deux autres institutions patrimoniales du canton qui conservent des archives privées: la

Bibliothèque de la Ville de La Chaux-de-Fonds et la Bibliothèque publique et universitaire de Neuchâtel. Enfin, la présence sur les réseaux sociaux (Instagram et Facebook⁵) de l'État de Neuchâtel est l'occasion de fournir des reproductions de documents provenant des fonds d'archives, principalement des photographies historiques.

Le projet de collaboration à Wikipédia: retour d'expérience

Néanmoins, ces moyens de diffusion méritaient d'être élargis et complétés par un outil permettant de partager, promouvoir, compiler et mémoriser les connaissances, mais aussi de se porter à la rencontre d'un nouveau public. Cet outil devait être relativement simple et peu coûteux en temps et en ressources humaines. Ce projet fut confié à l'une des archivistes de l'équipe, responsable notamment de la bibliothèque et de la documentation. La contribution à Wikimédia, via son encyclopédie libre Wikipédia, fut rapidement choisie comme solution idéale et préférée à la création de dossiers documentaires classiques, jugés chronophages, peu performants et inaptes à la conquête d'un nouveau public.

Avant l'AEN, les Archives Cantonales jurassiennes (ArCJ) avaient déjà mené des projets dans l'encyclopédie. Le premier concernait une collection de photographies d'Eugène Cattin, numérisée et mise en ligne sur Wikimédia Commons⁶, ce qui a permis d'améliorer la description des photographies grâce aux diverses contributions du public (ajout de lieux, dates, prises de vues, etc.). Le second projet, AGORA, concernait la numérisation sur Wikimédia Commons des bandes sonores des délibérations de l'assemblée constituante jurassienne de 1976 à 1978. Ces deux initiatives ont apporté une meilleure visibilité aux documents en question, mais aussi à l'institution qui les conservait. La Bibliothèque Cantonale et Universitaire de Lausanne dans le canton de Vaud (BCU Lausanne) a aussi mené plusieurs projets dans Wikipédia depuis 2011: la mise en valeur de 800 notices biographiques de personnalités vaudoises (projet Valdensia), l'organisation de la première Wikipermanence de Suisse le 3 avril 2014, et un concours de rédaction d'articles sur les communes vaudoises en collaboration avec des gymnasiens du canton (projet Wikivillage) (Frey, 2015).

Ces différents projets jouent un rôle dans l'évolution des professions I+D (professions de l'information et de la documentation). En effet, ces secteurs utilisent de plus en plus les réseaux sociaux et tout autre moyen pour communiquer avec le public sur Internet, ce qui contribue à combattre

2. rsn.ne.ch/DATA/program/books/rsne/htm/44220.htm

3. rsn.ne.ch/DATA/program/books/rsne/pdf/44223.pdf

4. www.archivesne.ch/Pages/default.aspx

5. www.facebook.com/cantonneuchatel/ et www.instagram.com/instanteuch/

6. https://commons.wikimedia.org/wiki/Category:Images_by_Eug%C3%A8ne_Cattin

les idées reçues et à démystifier la profession d'archiviste et de bibliothécaire.

Le projet des AEN débuta en 2015. Wikipédia y était pensé comme un outil de médiation culturelle et de mise en valeur des fonds, facilitant l'accès aux informations via le PAN tout en promouvant ce dernier. Le décloisonnement de l'information devait en outre permettre d'accéder à un public élargi, scientifiques ou amateurs qui ne seraient pas spontanément venus chercher les données qui les intéressent aux AEN, faute de savoir qu'elles s'y trouvaient.

Écrire dans Wikipédia requiert un apprentissage qui peut se faire en autodidacte, la communauté étant disponible pour répondre aux questions des nouveaux contributeurs. Toutefois, ces derniers peuvent avoir recours à l'aide proposée en ligne par l'encyclopédie, écrire sur le « forum des nouveaux » ou solliciter un parrainage avec un contributeur chevronné. De plus, de nombreuses régions organisent des Wikipermanences, rencontres physiques entre wikimédiens chevronnés et nouveaux ou futurs contributeurs, comme celles qui furent organisées par le canton de Neuchâtel en 2015. Ces réunions, lieux d'échanges informels sur les pratiques et de partage des expériences, permettent notamment de comprendre quelle position adopter en tant que représentant d'une institution, et de travailler sur des idées communes de contribution. Par exemple, un projet fut lancé à Neuchâtel pour la création d'articles sur des femmes originaires du canton dont les AEN possédaient les fonds d'archives, comme Gabrielle Berthoud⁷ ou Élise Kiener⁸. Les femmes étant généralement sous-représentées dans Wikipédia, ce projet avait pour visée de contribuer à rétablir un certain équilibre en la matière.

Contribuer à Wikipédia à titre professionnel implique d'être transparent quant à son activité dans l'encyclopédie. À cet effet, une page utilisateur au nom de l'institution peut expliquer quel rôle l'institution et la WiR (wikipédienne en résidence, autrement dit une contributrice qui consacre une partie de son temps à effectuer des contributions pour le compte d'une organisation) souhaitent jouer dans l'encyclopédie et dans quel cadre le travail est effectué. Les différents échanges virtuels entre contributeurs à propos des articles créés ou enrichis font entrer de plain-pied dans le principe de l'écriture collaborative, qui implique que n'importe quel contributeur peut modifier ce qui a été rédigé par un autre. Cette condition doit être acceptée sans réserve par quiconque souhaite contribuer durablement à l'encyclopédie sans risquer d'en éprouver de la frustration. Le profil et les compétences des contributeurs n'étant pas toujours connus, il faut accepter la possibilité de ne pas toujours

travailler entre pairs. Enfin, le processus collaboratif n'exclue pas qu'il y ait parfois des désaccords, notamment sur l'opportunité ou non de créer une nouvelle entrée. Par exemple, la création de la notice « Portail des archives neuchâteloises », qui n'existait pas dans l'encyclopédie, contrairement à d'autres bases de données du même type (comme le portail européen des archives ou le catalogue du réseau romand des bibliothèques), n'allait pas de soi pour tout le monde. Dès sa publication, une discussion fut lancée sur la renommée du sujet, jugée insuffisante par certains qui ont proposé la suppression de l'article. La renommée du PAN, au centre des débats, fut finalement jugée réelle, même si elle n'a pas de dimension internationale, et l'article a été conservé. L'actualité nous a récemment donné un autre exemple de ce type de problématique : la chercheuse canadienne Donna Strickland, qui a reçu le prix Nobel de physique le 2 octobre 2018, n'avait pas jusque-là d'entrée dans Wikipédia. Un brouillon de page à son nom avait en effet été refusé au motif que sa notoriété n'était pas assez importante. Dans le contexte de la sous-représentation féminine dont nous avons parlé, encore plus criante dans le domaine scientifique, cette anomalie a suscité une vive controverse⁹.

Le choix du champ d'action pour la contribution des AEN à l'enrichissement du Wikipédia fut la première action menée. Ont été exclus d'emblée les articles généralistes sur des événements historiques touchant Neuchâtel, ainsi que les articles biographiques approfondis. Une ébauche d'article suffit en effet pour pouvoir citer le fonds d'archives d'un particulier lorsque c'est nécessaire, et présente l'avantage de lancer un appel à contribution sur le sujet. Le choix des sujets a été déterminé par les fonds conservés aux AEN : leur accessibilité (consultation libre et ne requérant pas d'autorisation particulière), leur importance, ainsi que leur éventuelle portée internationale. L'accent a été mis sur des thématiques que certains fonds privés permettent d'exploiter et que les chercheurs n'auraient peut-être pas l'idée de venir chercher aux AEN : par exemple, les « indiennes », ces tissus peints ou imprimés en vogue en Europe entre le XVII^e et le XIX^e siècle. Le canton de Neuchâtel a abrité un grand nombre de fabriques d'indiennes, notamment la Fabrique-Neuve de Cortaillod, dont les AEN possèdent les archives¹⁰. Grâce au système de lien entre articles connexes dans Wikipédia, l'article « Indienne (tissu) » est connecté à l'article « Fabrique-Neuve de Cortaillod » et inversement. Autre exemple, celui de James Guillaume, militant socialiste, libertaire, historien et auteur entre autres de *L'Internationale : Documents et souvenirs*, qui documente la position anarchiste au sein de l'Association internationale des

7. fr.wikipedia.org/wiki/Gabrielle_Berthoud

8. fr.wikipedia.org/wiki/Elise_Kiener

9. www.lemonde.fr/pixels/article/2018/10/03/pourquoi-donna-strickland-n-etait-pas-sur-wikipedia-avant-d-avoir-son-nobel-de-physique_5364210_4408996.html

10. fr.wikipedia.org/wiki/Fabrique-Neuve_de_Cortaillod

travailleurs. Pour les articles existants, un bref texte a été ajouté afin de décrire les sources d'archives, d'ajouter la référence au fonds (le modèle « cite archives » permet de décrire précisément un fonds) et de faire un lien vers le PAN. Le cas échéant, la bibliographie a été complétée.

Dans un second temps et de façon plus ponctuelle, des articles thématiques ont été complétés, notamment en les enrichissant avec des références bibliographiques. Enfin, dans le cas de travaux de recherche d'envergure, les résultats ont été intégrés autant que possible dans l'encyclopédie : par exemple, l'inventaire des livres de raison effectué par des chercheurs de l'université de Lausanne et soutenu par le Fonds National de la Recherche Scientifique, qui a consisté à inventorier les livres de raison pour leur exploitation scientifique. Dans ce cadre, de nombreux documents émanant des AEN ont été identifiés, examinés et décrits dans la base de données propre au projet¹¹. Pour permettre aux chercheurs d'avoir un accès centralisé à ces données, elles ont été intégrées dans la base de données des archives (PAN) et dans Wikipédia chaque fois que la chose était possible.

D'autres initiatives : les projets GLAM¹² neuchâtelois

Journée des archives 2017

Lors de la Journée suisse des archives du 9 juin 2017, des ateliers traitant de Wikipédia ont été organisés dans la plupart des institutions concernées. C'est tout naturellement que les AEN y ont participé, afin de présenter aux visiteurs leur démarche et le travail effectué dans l'encyclopédie. Ces ateliers ont été un franc succès, le public s'étant montré vivement intéressé par la découverte de ce nouvel outil de médiation culturelle. Les autres collaborateurs de l'institution ont présenté des fonds d'archives privés des AEN. Par exemple, des pièces tirées des archives de Maurice Boy de la Tour contenant des informations gardées secrètes sur des tentatives de paix pendant la Première Guerre mondiale ont été commentées. En écho à cette présentation, l'article « Tentatives de paix pendant la Première Guerre mondiale » a été enrichi d'un paragraphe décrivant la situation à Neuchâtel : « Quand Neuchâtel faillit donner la paix à l'Europe¹³. »

Le fonds d'archives des Pasteurs et Ministres neuchâtelois a également été présenté au public lors de cette journée,

la Société des Pasteurs ayant fait don de ce fonds exceptionnel aux AEN¹⁴. Il contient notamment une riche correspondance de lettres manuscrites du XVI^e siècle entre certains réformateurs, dont Guillaume Farel et Jean Calvin, ainsi que d'autres hommes d'Église célèbres, comme Jean-Frédéric Ostervald et Jonas de Géliou. Ces archives ont été citées dans les articles Wikipédia relatifs à ces différents personnages. L'objectif à long terme est de relier entre eux la plus grande partie des réformateurs et ecclésiastiques dont la correspondance est conservée dans le fonds.

Le dernier sujet traité durant la Journée suisse des archives était celui, particulièrement sensible, des victimes de mesures de coercition à des fins d'assistance¹⁵ (MCFA). La tâche des archivistes a consisté à faire des recherches dans les archives des institutions ou des écoles concernées, afin d'aider les victimes à retracer leur parcours pour pouvoir prétendre à une contribution de solidarité auprès de la Confédération suisse. Malgré la difficulté de la tâche (dossiers souvent épars et parfois lacunaires) et sa dimension émotionnelle, des archivistes venant de toute la Suisse l'ont menée à bien, convaincus que cela contribuerait à donner tout son sens à la conservation des archives et à leur mise en valeur. La description de ce chapitre de l'histoire suisse dans un article Wikipédia dédié a ainsi paru particulièrement bienvenue, faisant entrer en résonance les fonds d'archives et l'histoire dont ils témoignent.

Le projet WikiNeocomensia

L'Université de Neuchâtel propose depuis la rentrée 2017 un master en sciences historiques combinant les disciplines de l'histoire, l'histoire de l'art et l'archéologie. Des cours d'introduction aux humanités numériques y sont prévus. En parallèle, une rapide introduction à Wikipédia est organisée pour les étudiants de première année du baccalauréat en histoire. Deux wikipédiennes neuchâteloises, Gilliane Kern et Amandine Cabrio, ont mis en place dans le cadre de leurs associations respectives (UNISTOIRE et AEVUM) un module externe au master en sciences historiques pendant la session de printemps 2018 afin de permettre aux étudiants inscrits d'approfondir leurs connaissances des projets Wikimédia et d'enrichir les articles relatifs au patrimoine neuchâtelois. Ce projet a reçu le soutien de Wikimédia CH. Les AEN, par l'entremise de sa WiR, ont participé activement aux modules ainsi qu'à la table ronde publique qui les a clôturés. Parmi les participants, les étudiants et les

11. wp.unil.ch/egodocuments/

12. Les GLAM dans Wikipédia sont des projets liés aux institutions culturelles : Galleries, Libraries, Archives and Museums. fr.wikipedia.org/wiki/Wikipédia:GLAM

13. https://fr.wikipedia.org/wiki/Tentatives_de_paix_pendant_la_Première_Guerre_mondiale

14. Le fonds se trouvait en dépôt aux AEN depuis 1955 et ce dépôt a été transformé en don en 2017. Voir www.ne.ch/medias/Pages/170421-Fonds-prestigieux-remis-en-don-par-les-Pasteurs-neuchatois.aspx et www.canalalpha.ch/actu/les-tresors-des-pasteurs-legues-aux-archives-de-letat/

15. www.bj.admin.ch/bj/fr/home/gesellschaft/fszm.html

institutions patrimoniales du canton étaient bien représentés, ce qui souligne l'intérêt réel pour cette encyclopédie¹⁶.

Toutefois, tant que la participation à Wikipédia ne sera pas reconnue formellement par les instances académiques, les étudiants resteront réticents à consacrer du temps à ce travail de longue haleine. C'est pourquoi certaines discussions ont porté sur de potentielles collaborations entre les institutions pourvoyeuses de sujets et l'université pour créer des articles, à l'image de « bon nombre d'universités américaines [qui] intègrent à leur cursus sous forme de travaux crédités la rédaction d'articles ou corrections d'articles existants » (Chiriac, 2015).

Projet Wikimedia 2018

D'ici à la fin de l'année 2018, un nouveau projet sera mis sur pied par Gilliane Kern et Amandine Cabrio. Il réunira des professionnels des GLAM dans le but d'organiser une formation sur Wikimedia et l'intégration d'images. En effet, après l'ajout de données dans les articles Wikipédia, le pas suivant sera la participation à Wikimedia Commons et la mise à disposition d'images provenant des AEN. Cela permettra à la fois de les diffuser largement et de les utiliser pour illustrer certains articles. Pouvoir s'unir pour ce type de tâche est enrichissant et avantageux, tant chacun bénéficie de l'expérience des autres contributeurs. De plus, cela permet de constituer ou de consolider un réseau professionnel que l'intérêt envers Wikipédia rassemble.

Conclusion

L'utilisation de Wikipédia pour la mise en valeur des fonds d'archives des AEN s'est révélée des plus satisfaisantes. La mise en réseau de contributeurs institutionnels permet en effet des échanges fructueux sur les bonnes pratiques de chacun. De plus, la profonde diversité des intervenants voit de multiples milieux professionnels interagir et s'enrichir mutuellement.

16. [fr.wikipedia.org/wiki/Projet:WikiNeocomensia/Conférence et Live tweet: #wikineocomensia](http://fr.wikipedia.org/wiki/Projet:WikiNeocomensia/Conférence_et_Live_tweet:#wikineocomensia)

Bien sûr, le travail collaboratif implique de grands changements dans les habitudes des professionnels I+D. Wikipédia offre en effet la possibilité de publier des ébauches ou des articles incomplets, là où la profession privilégie d'ordinaire l'analyse approfondie et exhaustive. On peut ainsi laisser des « chantiers en cours » sans en éprouver la moindre culpabilité, avec la certitude qu'ils seront menés à terme, par soi-même ou par d'autres.

Un autre effet de la participation à Wikipédia, plus inattendu, s'est révélé être le changement de regard porté sur les pratiques de mise en valeur des fonds. En effet, l'immédiateté et la simplicité d'accès à Wikipédia ouvrent des horizons nouveaux pour donner une visibilité accrue aux fonds existants et signaler l'existence de fonds méconnus au bénéfice des chercheurs.

Par ailleurs, loin d'une vision purement utilitariste de notre travail à laquelle nous avons pu initialement songer, notre collaboration à l'encyclopédie a été l'occasion de dépasser le seul souci de l'amélioration des articles nous concernant, pour nous intéresser à des domaines connexes et enrichir des notices qui n'étaient pas liées à nos fonds. Cette dimension altruiste n'est pas la moindre des satisfactions que notre expérience nous aura procurées avec Wikipédia.

Le travail d'enrichissement de notices dans l'encyclopédie pour les AEN est toujours en cours. La prochaine étape sera certainement de multiplier l'intégration de données issues d'articles rédigés dans d'autres langues, grâce à un outil interne à Wikipédia qui permet la traduction (content translation¹⁷).

En tant que professionnels de la gestion de l'information, nous sommes maintenant persuadés que nous devons comprendre, connaître et participer à Wikimedia, qui constitue un lien puissant entre nos collections et le public qui désire les connaître ou y accéder.

17. [fr.wikipedia.org/wiki/Aide:Outil de traduction](http://fr.wikipedia.org/wiki/Aide:Outil_de_traduction)

SOURCES CONSULTÉES

- Boudreau, D., Daveau, F. et Giuliano, F. (2016). Diffuser, partager et s'appropriier le patrimoine documentaire québécois. Le projet collaboratif de BAnQ sur Wikimedia : une première au Canada. *Archives*, 46(1), 61-81. [dx.doi.org/10.7202/1035723ar](https://doi.org/10.7202/1035723ar)
- Chiriac, E. (2015). Wikipédia la chimère du savoir libre. *Documentation et bibliothèques*, 61(4), 159-166. <http://dx.doi.org/10.7202/1033436ar>
- Département de la justice, de la sécurité et de la culture. (2017). Rapport du Département de la justice, de la sécurité et de la culture. Exercice 2016. Repéré à www.ne.ch/autorites/CE/RappGestion/2016/2016_DJSC.pdf

- Frey, J. (2015). Le projet Valdensia de la BCU Lausanne : une première expérience GLAM avec Wikimedia. *Arbido*, 2015(3). Repéré à arbido.ch/fr/edition-article/2015-1/glam-und-wikimedia/le-projet-valdensia-de-la-bcu-lausanne-une-premiere-experience-glam-avec-wikimedia
- Pouchot, S. et Peregrina, R. (2015). GLAM et projets Wikimedia : des cordonniers mal chaussés ? *Arbido*, 2015(3), 16-18. Repéré à archivesic.ccsd.cnrs.fr/sic_01197306/document

Romain BADOUARD (France) est maître de conférences en sciences de l'information et de la communication à l'Université Paris II Panthéon-Assas, chercheur au Centre d'Analyse et de Recherche Interdisciplinaires sur les Médias et enseignant à l'Institut Français de Presse. Ses recherches portent principalement sur les mouvements d'opinion et les mobilisations politiques en ligne, ainsi que sur les enjeux de gouvernance et de régulation d'internet. Il a publié en 2017 *Le désenchantement de l'Internet: désinformation, rumeur, propagande* chez FYP Éditions. Il est par ailleurs corédacteur en chef de *Participations*, revue de sciences sociales sur la démocratie et la citoyenneté.

Géraldine GALFETTI (Suisse) travaille depuis 2002 aux Archives de l'État de Neuchâtel. En 2010, elle obtient un certificat de formation continue en gestion publique. Elle occupe jusqu'en 2017 le poste de bibliothécaire-documentaliste. Durant cette période, elle mène entre autres les projets suivants: l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique documentaire pour la bibliothèque décrivant sa gestion et son fonctionnement, l'élaboration et la mise en œuvre d'un projet de tri (désherbage), l'optimisation des collections et la mise à disposition de contenus numériques en ligne. Depuis 2015, elle est wikipédienne en résidence. À partir de 2017, elle occupe le poste d'archiviste aux Archives de l'État de Neuchâtel. Dans ce cadre, elle se charge principalement de la communication et de la valorisation des archives, notamment l'accueil et l'accompagnement des chercheurs en salle de lecture ainsi que le traitement des recherches à distance. Elle assure la gestion des prêts d'archives dans le cadre d'expositions, et participe activement aux actions culturelles des Archives de l'État. En outre, depuis 2008, elle est formatrice en entreprise pour la formation d'agents en information documentaire et elle est experte aux examens pratiques dans cette profession depuis 2016.

Thierry KARSENTI, M.A., M.Ed., Ph. D. (Canada) est directeur du Centre de recherche interuniversitaire sur la formation et la profession enseignante (CRIFPE), détenteur de la Chaire de recherche du Canada sur les technologies en éducation, et professeur titulaire à l'Université de Montréal. Au cours de sa carrière, il a publié plus de 25 livres et 250 articles scientifiques portant sur le numérique en éducation. Membre de l'Académie des sciences du Canada (Société Royale), ses réalisations ont été récompensées par de nombreux prix nationaux et internationaux: Prix d'excellence du Réseau d'éducation francophone pour la formation à distance (2017), Prix Whitworth, Prix international e-éducation, etc. Il œuvre depuis plus de 25 ans dans le domaine du numérique en éducation. En plus de ses nombreux travaux de recherche en Amérique du Nord, il a réalisé plusieurs projets de recherche sur le numérique en Afrique, en Asie, en Europe et en Océanie.

Hervé LE CROSNIER (France) est actuellement éditeur multimédia chez C&F Éditions, après avoir été conservateur de bibliothèques, fondateur de la liste de diffusion Biblio-fr, puis enseignant-chercheur en informatique et culture numérique à l'Université de Caen.

Luc MAUMET (France) est bibliothécaire depuis 20 ans, dont près de 15 comme responsable de la médiathèque de l'association Valentin Haüy spécialisée dans les services pour les personnes déficientes visuelles. Il est aujourd'hui bibliothécaire pour l'Accessible Book Consortium où il travaille au développement du Global Book Service, plateforme mondiale d'échange de livres conçue comme un outil pratique d'implémentation du Traité de Marrakech. Il assure par ailleurs des missions en tant que consultant indépendant auprès d'acteurs engagés pour l'amélioration des conditions d'accès à l'écrit des personnes en situation de handicap: éditeurs, bibliothèques et associations spécialisées. Il travaille en particulier pour l'European Digital Reading Lab sur le développement des livres numériques nativement accessibles pour les personnes dyslexiques. Luc Maumet partage quotidiennement sa veille sur twitter (@lucmaumet) et maintient une liste de ses collaborations et publications sur www.maumet.fr

Christine RODESCHINI (Suisse) est diplômée de l'Université de Neuchâtel en histoire, histoire de l'art et archéologie, et occupe depuis 2008 le poste d'archiviste cantonale adjointe aux Archives de l'État de Neuchâtel (AEN). Elle y est notamment responsable de la mise en valeur des archives. Depuis 2018, elle est la cheffe de projet pour le Nouveau Bâtiment d'Archives aux AEN. Elle a précédemment travaillé au Laténum (musée d'archéologie) où elle était chargée de l'organisation de l'accueil des publics. Puis elle a été la responsable du DAV (archives audiovisuelles pour le canton de Neuchâtel). Depuis 2013, elle donne un cours sur la mise en valeur des archives à la Haute École de Gestion de Genève, filière information documentaire. Elle s'intéresse particulièrement aux questions de valorisation et de communication.

Mathieu-Robert SAUVÉ (Canada) est journaliste et auteur: il a signé des textes dans une quinzaine de publications dont *L'actualité*, *Le Devoir*, *La Presse* et *Québec science* et publié des essais et biographies chez Boréal, VLB, Québec/Amérique, XYZ et MultiMondes. Il a remporté plusieurs prix de journalisme et d'écriture. Journaliste à *Forum* de l'Université de Montréal depuis 1988 et rédacteur en chef du magazine *Les diplômés*, de 2015 à 2017, il a été chroniqueur scientifique aux émissions *L'après-midi porte conseil*, *La nuit qui bat* et *Médium large* à la Première chaîne de Radio-Canada. Il a présidé l'Association des communicateurs scientifiques du Québec de 2008 à 2012 et participé à de nombreux jurys. Il est actuellement candidat à la maîtrise en communications à l'Université de Sherbrooke.